

*Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région
pour le Traitement des Déchets
(SYBERT)*

RAPPORT ANNUEL
sur la qualité et le prix du service
public d'élimination des déchets

EXERCICE 2011



**Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets
(SYBERT)**

**Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets
EXERCICE 2011**

SOMMAIRE

EDITO.....	3
1 PRESENTATION.....	3
1.1 CREATION	3
1.2 ADHERENTS.....	3
1.3 COMPETENCES	3
1.4 ORGANISATION POLITIQUE.....	3
1.5 ORGANISATION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE.....	3
1.6 FINANCEMENT DE L'ADMINISTRATION GENERALE.....	3
1.7 COMMUNICATION GENERALE.....	3
2 PREVENTION.....	3
2.1 ACTIVITE	3
2.2 FLUX DE DECHETS EVITES EN 2011 PAR LA PREVENTION.....	3
2.3 FINANCEMENT DE LA PREVENTION.....	3
2.4 COMMUNICATION AUTOUR DE LA PREVENTION.....	3
2.5 PERSPECTIVES POUR LA PREVENTION.....	3
3 RESSOURCERIE.....	3
3.1 ACTIVITE	3
3.2 FLUX DE DECHETS EVITES EN 2010 PAR LA RESSOURCERIE.....	3
3.3 FINANCEMENT DE L'ACTIVITE RESSOURCERIE.....	3
3.4 COMMUNICATION.....	3
3.5 PERSPECTIVES AUTOUR DE LA RESSOURCERIE.....	3
4 DECHETTERIE.....	3
4.1 ACTIVITE	3
4.2 FLUX DE DECHETS EN DECHETTERIE.....	3
4.3 FINANCEMENT DES DECHETTERIES.....	3
4.4 COMMUNICATION.....	3
4.5 PERSPECTIVES AUTOUR DES DECHETTERIES.....	3
5 TRI VALORISATION MATIERE.....	3
5.1 ACTIVITE	3
5.2 FLUX DE DECHETS TRIES ET RECYCLES.....	3
5.3 FINANCEMENT DU TRI.....	3
5.4 COMMUNICATION.....	3
5.5 PERSPECTIVES AUTOUR DU TRI.....	3
6 VALORISATION ORGANIQUE.....	3
6.1 ACTIVITE	3
6.2 FLUX DE DECHETS ORGANIQUES VALORISES.....	3
6.3 FINANCEMENT DE LA VALORISATION ORGANIQUE.....	3
6.4 COMMUNICATION.....	3
6.5 PERSPECTIVES AUTOUR DE LA VALORISATION ORGANIQUE.....	3
7 VALORISATION ENERGETIQUE.....	3
7.1 ACTIVITE	3
7.2 FLUX DE DECHETS VALORISES ENERGETIQUEMENT.....	3
7.3 FINANCEMENT DE LA VALORISATION ENERGETIQUE.....	3
7.4 COMMUNICATION.....	3
7.5 PERSPECTIVES AUTOUR DE LA VALORISATION ENERGETIQUE.....	3
9 FINANCES.....	3
10 BILAN 2011.....	3
ANNEXE : LISTE DES COMMUNES ET NOMBRE D'HABITANT PAR COMMUNAUTE ADHERENTE DU SYBERT.....	3
ANNEXE : LES ELUS DU SYBERT.....	3
ANNEXE : L'EXECUTIF DU SYBERT.....	3
ANNEXE : ORGANIGRAMME DES SERVICES DU SYBERT.....	3
ANNEXE : TARIFS D'ACCUEIL DES PROFESSIONNELS EN DECHETTERIE.....	3
ANNEXE : BILAN 2011 DES DECHETTERIES.....	3
ANNEXE : LE TRI DES COLLECTES SELECTIVES PAR MATERIAUX ET COMMUNAUTE ADHERENTE EN 2011.....	3

EDITO

Le flux de déchets ménagers et assimilés s'ancre dans une stabilité, malgré la légère hausse de population,, allant même jusqu'à présenter, en 2011, une légère diminution par rapport à 2010. Les flux de collecte sélective sont en légère hausse et ceux de déchetterie en très légère baisse.

Le résultat le plus spectaculaire est la tendance non démentie depuis plusieurs années d'une baisse des ordures ménagères résiduelles. Localement, l'annonce de la mise en place de la redevance incitative a même entraîné des évolutions approchant - 30 % en zone rurale !

A la lumière de ces tendances, la décision prise par le Comité syndical en 2010 de ne construire aucune nouvelle installation de traitement en remplacement du vieux four d'incinération vieillissant s'avère avoir été prudente et prévoyante.

La redevance incitative portée par nos adhérents, couplée à des actions de prévention, de valorisation matière et de gestion locale de déchets commencent à montrer leur efficacité.

Le SYBERT doit poursuivre la mise en œuvre de la solution retenue en 2010 afin de pouvoir, à terme, traiter ses ordures ménagères résiduelles avec un seul four, en s'appuyant le cas échéant sur des coopérations régionales qui permettront d'optimiser les équipements existants.

Les actions engagées en 2011 en matière de réduction des déchets, de compostage de proximité des déchets de cuisine et d'optimisation des déchetteries se poursuivront au long de la mandature en cours, pour aboutir à un dispositif complet, afin de garantir une cohérence d'ensemble. Cohérence entre territoires ruraux et urbains ; entre habitat collectif et pavillonnaire.

La voie retenue par le SYBERT est une voie d'avenir. Elle est celle de la préservation des ressources et des emplois locaux, de la solidarité entre territoires et de la maîtrise des finances publiques. Elle rencontre les politiques nationales et européennes qui lui permettront en outre d'assurer la maîtrise des dépenses et des coûts répercutés à l'usager. Nous sommes bien au carrefour des enjeux économique, sociaux et environnementaux.

Eric ALAUZET
Président du SYBERT

1 PRESENTATION

Le présent document constitue le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets, conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

1.1 CREATION

Le SYBERT a été créé par arrêté préfectoral le 1^{er} septembre 1999.

Sa création fait suite à des préconisations du Plan départemental de gestion des déchets ménagers et assimilés du Doubs, arrêté par le Préfet en 1997.

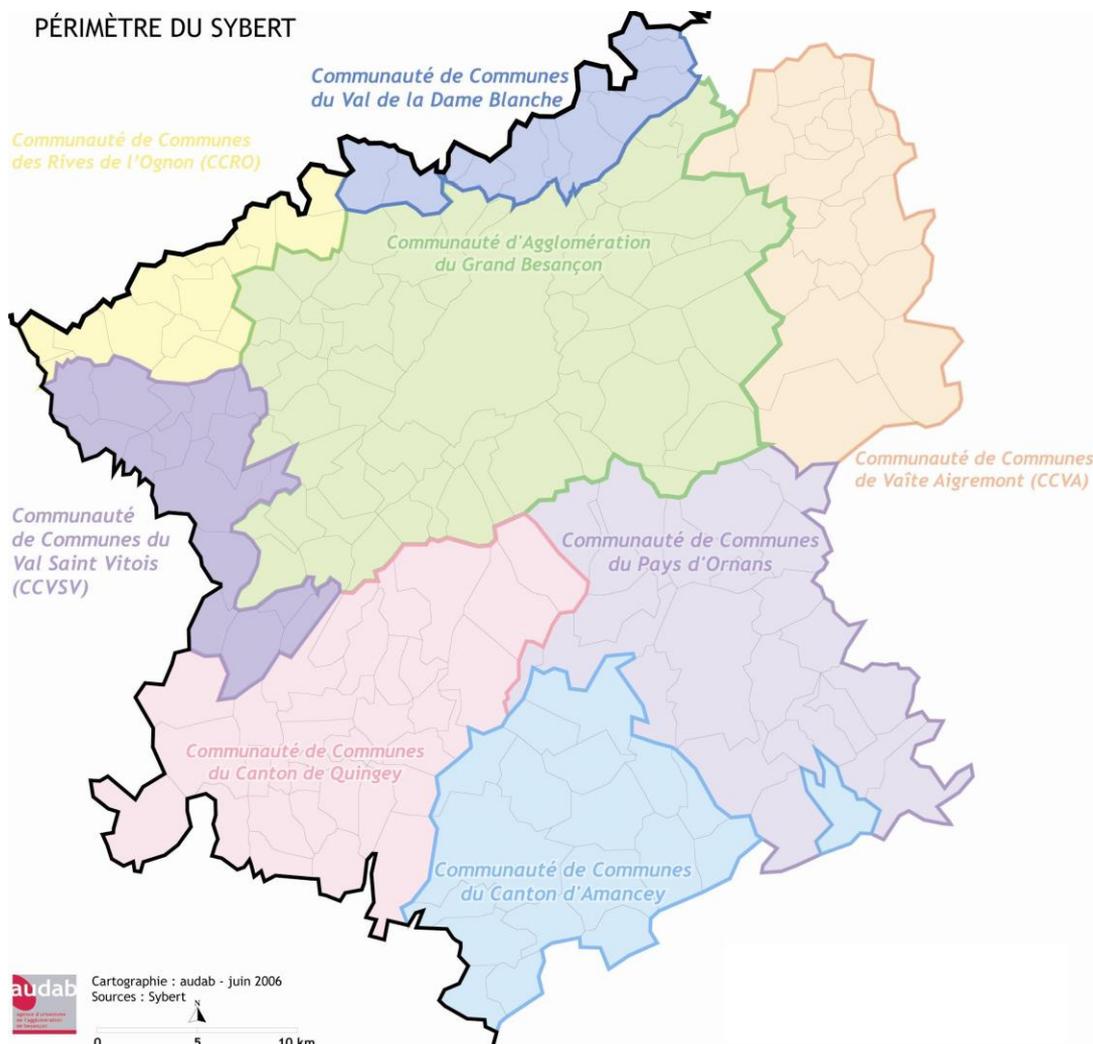
1.2 ADHERENTS

Le SYBERT couvre 198 communes, 226 893 habitants (population municipale 2010) ou 233 504 habitants (population DGF 2010), pour 1 498,20 km². La liste des adhérents et leur population figure en annexe.

8 collectivités adhèrent au SYBERT :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), 59 communes, 182 190 habitants ;
- la Communauté de Communes d'Amancey Loue Lison (CCALL), 19 communes, 3 803 habitants ;
- la Communauté de Communes du Canton de Quingey (CCCQ), 34 communes, 8 931 habitants ;
- la Communauté de Communes du Pays d'Ornans (CCPO), 24 communes, 11 161 habitants ;
- la Communauté de Communes des Rives de l'Ognon (CCRO), 13 communes, 4 175 habitants ;
- la Communauté de Communes de Vaîte Aigremont (CCVA), 21 communes, 6 945 habitants ;
- la Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche (CCVDB), 12 communes, 6 547 habitants ;
- la Communauté de Communes du Val Saint Vitois (CCVSV), 16 communes, 9 863 habitants.

Il n'y a eu aucune évolution des adhésions au cours de l'année 2011.



1.3 COMPETENCES

Le SYBERT est compétent pour le traitement des déchets ménagers et assimilés, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri, de recyclage ou de stockage qui s'y rapportent.

Le SYBERT est compétent pour les opérations de transport, de tri ou de stockage qui se situent à la jonction de la collecte et du traitement suivantes :

- les déchetteries (gestion des hauts et des bas quais),
- la prévention, y compris la gestion des ressourceries et le compostage local,
- le transfert des déchets (gestion des hauts et bas de quais).

La dernière version des statuts a été approuvée par le Préfet, le 22 juin 2010.

1.4 ORGANISATION POLITIQUE

Le Comité syndical compte 65 sièges répartis ainsi :

- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) : 45 sièges,
- Communauté de Communes d'Amancey Loue Lison (CCALL) : 2 sièges,
- Communauté de Communes du Canton de Quingey (CCCQ) : 3 sièges,
- Communauté de Communes du Pays d'Ornans (CCPO) : 4 sièges,
- Communauté de Communes des Rives de l'Ognon (CCRO) : 2 sièges,
- Communauté de Communes de Vaïte Aigremont (CCVA) : 3 sièges,
- Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche (CCVDB) : 3 sièges,
- Communauté de Communes du Val Saint Vitois (CCVSV) : 3 sièges.

Les 65 délégués sont renouvelés tous les 6 ans à l'occasion des élections municipales.

Lors du Conseil syndical du 15 mai 2008, les délégués ont élu le Président, 8 Vice-présidents et 12 autres membres du bureau.

Les Vice-présidents sont chacun en charge d'une compétence et co-présidents d'une des 4 commissions :

- Commission 1 « Prévention - Financement », 18 membres,
- Commission 2 « Recycleries – Déchetteries », 15 membres,
- Commission 3 « Valorisation organique – Tri Valorisation matière », 15 membres,
- Commission 4 « Déchets résiduels – Déchets ultimes », 16 membres.

La liste des délégués et l'exécutif (président et vice-présidents) figurent en annexe.

1.5 ORGANISATION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

Fin 2011, le SYBERT est composé d'une équipe de 31 personnes :

- 27 agents en filière technique, 4 agents en filière administrative,
- 11 femmes, 19 hommes,
- 5 agents de catégorie A, 6 agents de catégorie B et 20 agents de catégorie C.

L'organigramme des services figure en annexe.

Certains postes sont temporaires car liés à des aides dont l'échéance est fin 2015.

Les agents du SYBERT sont des agents de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon, mis à disposition, via une convention financière dont les montants sont révisés annuellement.

1.6 FINANCEMENT DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Les locaux, le personnel non affecté à une compétence, le fonctionnement général du SYBERT a été financé en 2011 par une contribution de 2,37 € HT par habitant.

A compter de 2011, afin d'établir une comptabilité analytique, le SYBERT a affecté la dépense du personnel dédié à la compétence concernée. En conséquence, cette dépense est retranchée de la contribution « administration générale ».

1.7 COMMUNICATION GENERALE

L'ensemble des informations relatives au SYBERT sont en ligne sur le site www.sybert.fr, pages hébergées au sein du site partagé Ville de Besançon – CAGB.

Le SYBERT a conçu et imprimé une plaquette de commande de composteurs (format A4 recto/verso en 15 000 exemplaires), mise à disposition des usagers dans les mairies et les déchetteries.

Le SYBERT a conçu et imprimé une plaquette propre à chaque déchetterie (format A4 recto/verso en ? exemplaires), mise à disposition des usagers dans les déchetteries.

Afin de limiter la production de supports papiers et la multiplication de magazines de collectivités, le SYBERT a sollicité ses adhérents afin qu'ils intègrent dans leur propre publication, des messages émis par le SYBERT.

2 PREVENTION

2.1 ACTIVITE

A compter de l'année 2011, le volet compostage est intégré à la compétence « valorisation organique ». Cette compétence comprend : le lombricompostage, le compostage individuel, le compostage collectif de pied d'immeuble, le compostage en pavillon et le compostage accéléré. Ces activités ne sont donc plus décrites dans la compétence « prévention ».

Fin 2010, le SYBERT a signé avec l'ADEME, un programme local de prévention (PLP) pour une durée de 5 ans. Il doit permettre de réduire la production individuelle d'ordures ménagères résiduelles de 7 % en 5 ans. Adossé à la réalisation d'objectifs, l'ADEME apportera un soutien d'environ 240 000 € par an, soit environ 1 € par habitant et par an. Cette aide a été répartie entre les compétences « prévention » et « valorisation organique ».

La première année du Programme local de prévention a été consacrée à l'élaboration d'un diagnostic du territoire et d'un programme d'actions. Ce programme a été élaboré de façon participative avec les acteurs du territoire (élus, techniciens, associations partenaires), par le biais d'ateliers participatifs qui se sont déroulés en juin et juillet 2011. Le programme d'actions a été validé par le Conseil Syndical du 18 octobre 2011. Dans ce programme d'actions, 20 % du budget est réservé aux adhérents du SYBERT pour les actions de prévention qu'ils mèneraient sur leur territoire au travers une convention annuelle. Ce financement, fonction du nombre d'habitants de chaque collectivité, s'élève à 0,21 € par habitant.

Sondage sur les habitudes et comportements des habitants liés à la prévention

L'institut IPSOS a été retenu pour la réalisation d'une enquête téléphonique sur « l'évaluation de la sensibilité et des comportements des habitants du SYBERT liés à la prévention des déchets ». L'enquête a été réalisée du 29 juin au 2 juillet 2011 auprès de 1 006 personnes constituant un échantillon de représentatif des habitants des communautés membres du SYBERT. Riche d'enseignements, il permet d'alimenter les indicateurs nécessaires à l'élaboration et à l'évaluation du PLP.

Opération « ménage presque parfait de Besançon et sa Région »

L'opération « ménage presque parfait de Besançon et sa Région » est une campagne de communication visant à montrer qu'il est possible de réduire ses déchets en appliquant des gestes simples (composter, boire l'eau du robinet, réduire ses toxiques, utiliser des couches lavables, acheter sans emballages...).

En octobre 2010, une phase de recrutement de 20 familles (70 personnes au total) a été lancée sur tout le territoire du SYBERT au moyen d'affiches et d'articles relayés par les collectivités. En janvier 2011, une première rencontre a eu lieu pour présenter l'opération. Des outils ont été remis à chaque famille : un peson pour peser leurs déchets, un guide des ménages reprenant l'ensemble des gestes de réduction, une carafe bisontine, un sac en coton bio, un kit de produits de nettoyage sans toxique. Pendant le mois de février, les ménages n'ont rien changé à leurs habitudes. À partir du mois de mars, ils ont appliqué les nouveaux gestes de réduction choisis par chacun d'eux.

Un espace de discussion sur Internet permettait à chacun, participants et visiteurs, de partager ses bons plans, astuces et autres petits gestes de la réduction des déchets.

Des rencontres mensuelles et des visites de site ont été organisées pour maintenir la dynamique autour de cette opération, soit 10 rencontres sur les 6 mois de l'opération.

Pour l'opération, en moyenne, et sans pratiquer les gestes de réduction, les poubelles grises de nos familles pesaient 93 kg par personne et par an. En pratiquant les gestes de réduction, elles atteignent 55 kg par personne et par an soit une réduction de 40 % de la poubelle grise.

Au final, pour cette opération, on mesure une diminution de 2,6 tonnes de déchets par an pour 20 familles soit 133 kg de déchets en moins par famille par an.

D'après le sondage IPSOS, 24 % de la population a entendu parler de l'opération et 80 % d'entre eux lient cette opération à la réduction des déchets.

Sensibilisation à la prévention auprès du grand public

Des animations à destination du grand public ont été déployées sur la thématique « produits dangereux » lors de différentes manifestations (Salon Bio and Co, Géant Casino, forum Famille active pour le climat, Conseil Consultatif des habitants de Bregille).

Le sondage IPSOS indique que 14 % de la population a déjà vu un stand SYBERT lors d'une manifestation.

Guide « Jardinage prévention »

Le SYBERT a participé au groupe de travail régional pour la réalisation d'un guide sur le jardinage sans déchets. Ce guide « Petit manuel des ressources au jardin » sortira en 2012.

Logement témoin « Fontaine-éco », la suite

Suite à la déconstruction programmée du logement-témoin « Fontaine-éco et toi ? » en 2012, le SYBERT est partenaire pour le montage d'un nouveau projet de sensibilisation (outil fixe et/ou mobile) autour des thématiques de développement durable (déchets, énergie, eau, déplacements...).

Programme « Réflexe Prévention »

Initié par RUDOLOGIA, le SYBERT est partenaire du programme « Réflexe Prévention Déchets » qui entend contribuer à inscrire les entreprises franc-comtoises dans une dynamique pérenne de réduction des déchets (quantités et nocivité).

Ce programme concerne les petites et moyennes entreprises des secteurs de la mécanique/micromécanique, de l'automobile (garages), de l'hôtellerie/restauration et du secteur bâtiment travaux publics. L'année 2011 a permis de construire un programme de formations adaptées à chaque métier en partenariat avec les fédérations de professionnels. Ces formations couplées à des actions pilotes au sein des entreprises volontaires seront déployées en 2012.

Réalisation de la matrice « Compta-coût »

Une comptabilité analytique des finances du SYBERT a été réalisée avec la responsable Finances. La réalisation de la matrice « Compta-Coût » est une exigence de l'ADEME dans le cadre du PLP et permet d'identifier spécifiquement les coûts liés à la prévention de manière transversale (en fonction des différents flux de déchets). La mise en place de la comptabilité analytique constitue également un outil de pilotage plus précis du SYBERT.

2.2 FLUX DE DECHETS EVITES EN 2011 PAR LA PREVENTION

La comptabilité des quantités détournées par la prévention est malaisée, puisqu'elle résulte d'un ensemble de gestes effectués par chaque citoyen, allant d'un acte d'achat moins générateur de déchets à un meilleur tri, en passant par la réparation, le réemploi et le compostage.

A travers les ressourceries du SYBERT, par le réemploi, 450 tonnes de déchets ont été évités.

A travers le compostage collectif et individuel, près de 3 000 tonnes de déchets ont été évités.

2.3 FINANCEMENT DE LA PREVENTION

La prévention est financée par une contribution de 0,65 € HT par habitant pour 2011.

A compter de 2011, afin d'établir une comptabilité analytique, le SYBERT a affecté la dépense du personnel dédié à la compétence concernée et l'a retranchée de la contribution « administration générale ».

A travers le PLP, l'ADEME verse un soutien de 239 817 € pour la prévention et le compostage. La part du soutien ADEME pour la prévention (hors compostage) s'élève à 137 715 € HT.

2.4 COMMUNICATION AUTOUR DE LA PREVENTION

En 2011, le SYBERT a réalisé une large campagne de communication à la prévention au travers l'opération « ménage presque parfait » :

- réalisation d'un site internet dédié à l'opération (7 300 visites uniques sur 11 mois soit près de 700 visiteurs par mois) ;
- campagne d'affichages sur le réseau de bus GINKO, sur les abris-bus JC DECAUX, dans les lieux publics (mairies, maisons de quartier, bibliothèques, écoles, crèches...).

Le SYBERT met gratuitement à disposition de ses adhérents et d'autres structures publiques du territoire (mairies, écoles, foyers, associations...) des expositions mobiles sur les thématiques de la prévention.

S'ajoutant à celles déjà disponibles en 2010 « Compostage », « Réduisons nos déchets » et « Eco-chariot », en 2011, en coopération avec l'ASCOMADE, le SYBERT a élaboré et acquis 2 nouvelles expositions destinées au grand public :

- l'exposition « Produits dangereux » a été exposée au public durant 4 semaines (Mairie de Mamirolle, Communauté d'agglomération du Grand Besançon) ;
- l'exposition « Couches lavables » a été exposée au public durant 4 semaines (Foyer des jeunes travailleurs « Les Oiseaux » à Besançon et association « TRI » à Quingey), accompagnée d'un guide d'utilisation à destination des parents.

2.5 PERSPECTIVES POUR LA PREVENTION

Les 4 années à venir (2012-2015) vont être consacrées à la réalisation du programme d'actions retenu par le SYBERT en octobre 2011.

Pour ce faire, 2 postes temporaires ont été créés : un animateur prévention et un chargé de communication.

Une agence de communication accompagnera le SYBERT pour la création de l'identité visuelle de la prévention des déchets, la stratégie de communication sur les 4 années à venir et sur la mise en place d'actions dès 2012. Le chargé de communication du SYBERT mettra ensuite ces actions en place.

Déclinaison du PLP, de nombreuses animations et actions de sensibilisation à la prévention du grand public et du public scolaire seront proposées en 2012.

3 RESSOURCERIE

3.1 ACTIVITE

Depuis sa création, le SYBERT favorise la filière « ré-emploi » sur son réseau de déchetteries dont il a la responsabilité, en permettant à des associations d'insertion de prélever divers produits réemployables. Ces produits sont ensuite triés, testés, reconditionnés, réparés pour enfin être vendus à prix modique.

En 2011, 3 associations interviennent sur le territoire du SYBERT :

- EMMAÛS Besançon sur la déchetterie de Besançon-Tilleroies (vente à La Bergerie à Besançon),
- EMMAÛS Ornans sur les déchetteries d'Ornans et d'Amancey (vente à Ornans),
- TRI sur toutes les autres déchetteries (vente à Quingey).

En 2011, un ressourcier, personne dédiée au prélèvement des objets réemployables, est présent en permanence sur 2 déchetteries (Besançon-Tilleroies, Andiers), de façon ponctuelle sur 5 autres (Devecey, Pirey, Placey, Saint-Vit, Saône) et sur appel pour les sites restants.

3.2 FLUX DE DECHETS EVITES EN 2010 PAR LA RESSOURCERIE

En 2011, les associations ont détourné plus de 450 tonnes d'objets divers en déchetterie, soit une augmentation de 39 %.

A titre d'illustration, le ré-emploi concerne en moyenne 3,25 % des déchets « tout-venant » dirigés vers le stockage et oscille en 0,1 % et 5,4 % selon les sites. La moitié des objets prélevés provient des 2 plus importantes déchetteries : Besançon-Tilleroies et Andiers, ce qui traduit l'efficacité du détournement sur ces sites.

3.3 FINANCEMENT DE L'ACTIVITE RESSOURCERIE

Depuis le début de l'année 2011, une rémunération directe du SYBERT aux associations qui réalisent le détournement des produits ré-employables est en place sur la base de 110 €/tonne pour les objets détournés et effectivement ré-employés. Cette prestation a coûté au SYBERT 45 323 € en 2011.

Le rebut a été dirigé, selon sa qualité, vers des filières de valorisation ou de stockage : le traitement des objets détournés mais non ré-employés est à la charge des associations.

Le financement de cette activité est actuellement intégré à la compétence déchetterie.

3.4 COMMUNICATION

La communication pour cette activité passe à travers les supports réalisés pour les déchetteries.

La signalétique intérieure des déchetteries dont celle dédiée à la ressourcerie est remise à jour régulièrement.

Aucune opération de communication spécifique aux ressourceries n'a été effectuée en 2011.

3.5 PERSPECTIVES AUTOUR DE LA RESSOURCERIE

Le gisement d'objets ré-employables a été estimé au cours de l'étude stratégique SYBERT 2025 à environ 800 t dont environ 600 t peuvent être aisément captées en déchetterie.

Avec ses partenaires, le SYBERT poursuit la réflexion sur les modalités de stockage et d'enlèvement des produits réemployables déposés en déchetterie et sur la présence des ressourciers. La nouvelle organisation et le nouveau mode de rémunération ont permis une augmentation importante des tonnages.

Pour poursuivre le développement de l'activité de reconditionnement et vente, plusieurs voies sont possibles et complémentaires :

- soutenir les projets de développement des associations TRI à Quingey, EMMAÛS Ornans et Besançon,
- créer de nouveaux lieux de vente sur Besançon, où il existe un fort gisement d'objet et une demande d'achat de produits à prix réduits,
- continuer l'évolution de déploiement des ressourciers sur tous les sites, sans distinction.

4 DECHETTERIE

4.1 ACTIVITE

Le SYBERT dispose en 2011 d'un réseau de 18 déchetteries.

L'accès est gratuit pour les particuliers, payant pour les non-ménages. Les tarifs proposés aux non-ménages figurent en annexe. Tout habitant du SYBERT se trouve à moins de 10 minutes en voiture d'une déchetterie.



La compétence du SYBERT comprend le gardiennage (haut de quai) et l'évacuation des déchets (bas de quai).

L'organisation de l'accueil et les horaires d'ouverture ont été modifiés en juin 2011.

Fin 2011, 15 gardiens SYBERT assurent l'accueil des 9 déchetteries les plus importantes : Besançon-Tilleroyes, Besançon-Thise-Andiers, Pirey, Devecey, Saône, Saint-Vit, Ornans, Thoraise et Placey. Ils sont parfois secondés par des agents mis à disposition par des prestataires. L'accueil des 9 déchetteries les moins importantes est assuré par des prestataires : Arc-et-Senans, Roulans, Marchaux, Lavans-Quingey, Epeugney, Bouclans, Amancey, Myon et Byans-sur-Doubs.

Fin 2011, l'accueil en déchetterie représente environ 30 équivalents temps plein pour 50 600 heures d'ouverture.

En 2011, la fréquentation des déchetteries a encore considérablement augmenté pour atteindre 706 833 visites, soit une hausse de 8,9 %.

Début 2011, 2 nouveaux dispositifs ont été testés sur la déchetterie de Pirey : la vidéo-protection et le contrôle d'accès. A l'été 2011, le SYBERT a décidé de déployer la vidéo-protection sur l'ensemble des déchetteries. La mise en place est en cours, mais pas encore achevée fin 2011.

4.2 FLUX DE DECHETS EN DECHETTERIE

En 2011, les quantités de déchets apportées ont diminué pour atteindre 50 795 tonnes, soit une baisse de 0,6 %.

Le poids moyen déposé par visite continue à diminuer : 79 kg en 2010 contre 72 kg en 2011.

Les évolutions par type de déchets sont très variables. Le détail est présenté en annexe. On constate :

- une baisse des déchets végétaux de 4,8 % liée à la mise en place des plateformes « déchets verts » qui présentent un stock en attente de broyage non pris en compte dans les tonnages ;
- une baisse des déchets destinés à l'enfouissement de 1,8 % s'expliquant par une meilleure gestion de la filière bois, elle-même en augmentation de 5,2 % ;
- une stabilité pour les autres filières.

Les quantités de déchets dangereux ont augmenté de 30 %, ce qui est encourageant. En effet, le taux de captation de ces déchets nocifs est plutôt faible et la « bonne » filière de gestion passe par les déchetteries.

Le tableau ci-dessous présente les filières et destinations des déchets triés en déchetterie.

Matériaux	Destination	Devenir
Encombrants, tout-venant	Centre de stockage pour déchets non dangereux de Fontaine-les Clerval (SITA)	Stockage
Inertes (gravats, déblais)	Centre de stockage pour déchets inertes de Saint-Vit (SACER)	Stockage pour comblement d'une ancienne carrière
Déchets verts (tontes, taille..)	Unité de compostage de Roche-les-Beaupré (COMPO FRANCE) ou co-compostage agricole local	Amendement organique (compost)
Métaux	Unité de broyage puis fonderie	Nouveaux objets métalliques
Papiers et cartons	Papeterie de Novillars (Papeterie du Doubs)	Papiers, cartons
Verre	Unité de broyage puis fonderie (SOLOVER 71)	Verre
Appareils électriques et électroniques	Unité de dépollution puis démontage et broyage Conliège (JURATRI 39)	Nouvelles matières et énergie
Lampes à décharge (néons, fluo-compactes)	Unité de broyage et séparation	Nouvelles matières et énergie
Piles, accumulateurs (batteries de téléphone...) et batteries auto	Unité de traitement spécial et de séparation des matières à Beaufort (TRIADIS 39)	Nouvelles matières et énergie
Textiles, vêtements, linges de maison	Unité de regroupement (Plate-forme textile franc-comtoise 39)	Réemploi ou chiffons, rembourrage
Objets réutilisables en bon état	Recyclerie – ressourcerie de Quingey (TRI), Besançon et Ornans (EMMAÛS)	Réemploi
Bois (planches, meubles...)	Unité de broyage de Lure (ISOROY 70)	Panneaux agglomérés
Pneumatiques de voiture	Unité de broyage – granulation de Brazey en Plaine (CFRC 21)	Combustible pour cimenterie
Déchets dangereux	Unité de traitement spécial de Beaufort (TRIADIS 39) et de valorisation énergétique de Salaise (38)	Nouvelles matières et énergie
Huiles végétales (friture)	Unité de valorisation énergétique	Energie (chaleur)
Huiles minérales (moteur)	Unité de purification	Nouvelle matière et énergie
Produits contenant du mercure (thermomètre)	Unité de traitement spécial de Beaufort (TRIADIS 39) et de valorisation énergétique de Salaise (38)	Energie et stockage
Plastiques (souples et durs)	Unité de broyage et valorisation de Velesmes Essarts	Nouvelles matières premières

Valorisation des déchets verts reçus en déchetterie

Les déchets verts déposés en déchetterie et points de collecte sont compostés. Une grande partie est acheminée en benne à l'installation de compostage de Roche-les-Beaupré.

Début 2011, des plates-formes d'accueil temporaire des déchets verts ont été construites dans 4 déchetteries : Saint-Vit, Roulans, Bouclans et Amancey. Les déchets verts sont stockés puis broyés lorsque que le site est saturé, avant d'être livrés à des exploitants agricoles où ils sont co-compostés. Les tonnages en stock au 31 décembre 2011 ne sont pas intégrés au bilan annuel : cela génère une baisse des tonnages comptabilisés.

Ainsi, en 2011, 13 960 tonnes de déchets verts ont été reçus en déchetterie et compostés, soit une baisse de 5 % par rapport à 2010.

4.3 FINANCEMENT DES DECHETTERIES

Les déchetteries sont financées par une contribution de 20,70 € HT par habitant.

A compter de 2011, afin d'établir une comptabilité analytique, le SYBERT a affecté la dépense du personnel dédié à la compétence concernée et l'a retranchée de la contribution « administration générale ».

La vente de matériaux et les soutiens des éco-organismes représentent une recette de 337 406 €. Cette recette est en nette diminution (- 91 074 €) et s'explique par la baisse du cours mondial de la ferraille.

L'accès des déchetteries aux non-ménages (administrations, entreprises, associations...) représente une recette de 237 356 €. Cette recette est en hausse significative (+ 59 %) et s'explique par une attention accrue sur la qualité des usagers.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2011, par principe, chaque usager se présentant en déchetterie avec un véhicule assimilé à un véhicule professionnel est considéré comme un non-ménage. Il lui revient de prouver le contraire par écrit s'il ne veut pas que le SYBERT lui facture ses dépôts. Cette méthode a permis de diminuer les tensions entre gardiens et « pseudos-professionnels ». Elle n'empêche pas les particuliers d'utiliser ponctuellement un véhicule professionnel pour accéder gratuitement aux déchetteries.

4.4 COMMUNICATION

Un document d'information reprenant les nouveaux horaires, adapté à chaque site, a été distribué en déchetterie.

Aucune autre communication n'a été menée en déchetterie.

4.5 PERSPECTIVES AUTOUR DES DECHETTERIES

L'arrivée de la redevance incitative sur le périmètre du SYBERT entraîne une hausse de la fréquentation des déchetteries. Elle devrait également entraîner une hausse des quantités de déchets. En effet, en cherchant à diminuer le poids ou le volume des ordures ménagères résiduelles, les ménages devraient, entre autre, plus et mieux trier et par conséquent réorienter une partie de ces déchets vers les déchetteries.

Fin 2009, un groupe de travail s'est mis en place, associant les élus du SYBERT, les techniciens (y compris les gardiens), les prestataires, les partenaires et les collectivités voisines. L'objectif de ce groupe de travail est de trouver des solutions pour anticiper les hausses de fréquentation, identifier les non-ménages, comprendre le comportement des ménages et diversifier les filières pour augmenter la valorisation.

Ce groupe de travail poursuit ses réflexions. Il est l'origine des évolutions des horaires d'ouverture, de la mise en place de la vidéo-protection et de tests de nouveaux dispositifs.

Le test concernant la vidéo-protection a été très positif puisque la déchetterie de Pirey qui était visitée chaque nuit n'a plus été vandalisée dès l'installation des caméras. Toutes les déchetteries seront équipées entre fin 2011 et début 2012.

Le test concernant le contrôle d'accès a également été positif puisque la fréquentation de la déchetterie de Pirey est stable et que les bons de dépôts des « non-ménages » ont été multipliés par 4. L'année 2012 sera donc consacrée à l'élaboration puis la mise en place d'un dispositif généralisé de contrôle d'accès.

5 TRI VALORISATION MATIERE

5.1 ACTIVITE

En 2011, le tri des collectes sélectives (déchets recyclables) a été réalisé par des prestataires de service, dans le cadre de marchés. Les déchets recyclables collectés par les communautés adhérentes ont été livrés dans 3 installations :

- pour les emballages seuls à Corcelles-Ferrières (25) pour la Société NICOLLIN (1,68 % en 2011) ;
- pour les emballages et papiers en mélange à Aspach-le-Haut (68) et Faimbe (25) via un centre de transfert situé à Thise pour la Société COVED (98,32 % en 2011).

Les centres de tri COVED étant situés relativement loin de Besançon (barycentre de production des déchets), un centre de transfert des déchets ménagers recyclables a été mis en service à Thise. Les camions de collecte y déversent leurs déchets qui sont ensuite rechargés dans des gros porteurs pour acheminer jusqu'à Faimbe (à côté de l'Isle-sur-le-Doubs) et à Aspach-le-haut (à côté de Mulhouse).

Les sites de Corcelles-Ferrières, Aspach-le-Haut et Faimbe trient d'autres déchets que ceux du SYBERT (autres collectivités, professionnels...). Le geste de tri n'est pas le même pour tous les habitants du SYBERT.

Les collectes sélectives sont triées mécaniquement et manuellement pour isoler des matières premières secondaires qui alimentent des industries afin de fabriquer de nouveaux objets : plasturgie, papeterie, verrerie, métallurgie...

Les refus de tri retournent à Besançon et sont traités à l'usine d'incinération du SYBERT où leur énergie est valorisée.

Des caractérisations sont réalisées régulièrement lors des déchargements des déchets pour établir la répartition des différents matériaux.

Chaque communauté adhérente est signataire d'un contrat passé avec ECO-EMBALLAGES et perçoit à ce titre des soutiens au tri et des recettes de vente de matière.

5.2 FLUX DE DECHETS TRIES ET RECYCLES

En 2011, 14 137,27 tonnes ont été livrées en centre de transfert ou directement en centre de tri, soit une hausse de 1,78 % par rapport au tonnage de 2010.

8 487,22 tonnes de verre ont été dirigées directement vers les filières de recyclage, sans tri préalable, de même que 240,56 tonnes de papiers.

En 2011, pour l'ensemble des communautés du SYBERT, les produits suivants ont été dirigés vers les filières de recyclage, après tri éventuel :

- 8 487,22 tonnes de verre ; + 8,81% par rapport à 2010 ;
- 8 174,87 tonnes de papiers (6 467,88 tonnes de 1.11 et 1 706,99 tonnes de gros de magasin) ; + 4,87 % ;
- 2 705,14 tonnes d'emballages en carton (2 503,51 tonnes d'EMR et 201,63 tonnes d'ELA) ; - 9,62 % ;
- 822,89 tonnes de flacons en plastique (517,46 tonnes de PET et 305,42 tonnes de PEHD) ; - 8,68 % ;
- 347,95 tonnes d'emballages métalliques ; + 27,05 % ;
- 1 773,01 tonnes de refus (valorisation énergétique) ; - 17,25 % ;
- 553,97 t de freinte (perte par évaporation et poussière process) ; non comptabilisée jusqu'en 2010.

Le détail par communauté figure en annexe.

En 2011, le taux de refus de tri était de 12,82 % alors qu'il était monté à 15,19% en 2010.

Les performances de produits recyclés (pour 226 893 habitants) sont détaillées dans le tableau suivant (ces ratios sont issus des tonnages entrants auxquels sont appliquées les caractérisations).

kg/hab/an	Verre	Papiers			Cartons			Plastiques			Métaux	Refus de tri	Freinte	Total hors refus et freinte
		1.11	GM	total	EMR	ELA	total	PET	PEHD	total				
CAGB	33,75	28,63	8,06	36,69	10,70	0,82	11,52	2,10	1,26	3,36	1,16	7,97	2,53	86,48
CCALL	52,85	17,57	4,74	22,31	13,71	1,03	14,75	2,27	1,25	3,52	2,89	4,15	1,98	96,32
CCCQ	53,78	28,02	2,29	30,31	11,22	1,31	12,54	3,32	2,05	5,37	3,14	4,33	-	105,14
CCPO	51,11	28,17	7,53	35,69	12,20	0,94	13,14	2,31	1,43	3,74	2,54	6,08	2,37	106,22
CCRO	45,43	30,59	7,00	37,59	11,76	1,30	13,06	3,08	1,74	4,82	3,02	7,83	2,75	103,91
CCVA	47,83	30,99	5,27	36,26	11,73	1,21	12,94	3,20	1,43	4,63	2,85	8,50	2,72	104,51
CCVDB	48,62	26,84	6,02	32,87	10,79	1,03	11,82	2,64	1,62	4,26	2,24	5,95	2,38	99,81
CCVSV	49,94	29,79	6,20	35,99	14,03	1,10	15,13	3,39	1,82	5,21	3,25	12,10	2,99	109,53
Total	37,41	28,51	7,52	36,03	11,03	0,89	11,92	2,28	1,35	3,63	1,53	7,81	2,44	90,52

(*) : en intégrant 240,56 tonnes de journaux magazines collectés par l'association TRI mais non triés par le SYBERT.

5.3 FINANCEMENT DU TRI

Le tri est financé par une contribution à la tonne livrée en fonction du geste de tri.

A compter de 2011, afin d'établir une comptabilité analytique, le SYBERT a affecté la dépense du personnel dédié à la compétence concernée et l'a retranchée de la contribution « administration générale ».

Les tarifs appliqués en 2011 sont les suivants :

- emballages et papiers en mélange : 166,42 € HT par tonne,
- emballages seuls : 239,74 € HT par tonne.

Par ailleurs, les caractérisations sont facturées 73,96 € HT par caractérisation.

L'ensemble des prestations facturées au SYBERT au titre du tri (tri des déchets recyclables et transport des refus de tri) s'est élevé à 2 068 553,95 € HT. Les soutiens d'ECO-EMBALLAGES et produits de la vente des matériaux (hors papiers) sont directement perçus par les communautés adhérentes.

5.4 COMMUNICATION

La communication liée à la collecte sélective relève de la responsabilité des adhérents.

Aucune communication n'a été réalisée par le SYBERT autour du tri des déchets recyclables.

5.5 PERSPECTIVES AUTOUR DU TRI

Afin d'éviter d'aléatoires variations de prix au gré des marchés de prestations de tri, le SYBERT a décidé la conception et la réalisation de son propre centre de tri.

A l'issue d'une procédure de dialogue compétitif, le groupement NEOS-SNCTP-SETUREC a été retenu pour la réalisation de ce projet pour un montant de 9 276 960 € HT.

L'exploitation a commencé en mars 2012, avec l'apport des déchets ménagers recyclables (DMR) issus de la régie de collecte de la CAGB. La réception du centre de tri est prévue en juin 2012.

Les visites du grand public seront de la responsabilité des adhérents, titulaires du contrat Eco-Emballages et en charge de la communication liée à la collecte sélective.

A compter du 2 juillet 2012, l'ensemble des DMR du SYBERT sera trié dans le centre de tri de Besançon.

6 VALORISATION ORGANIQUE

6.1 ACTIVITE

Cette activité comprend d'une part le compostage de proximité des biodéchets (déchets de cuisine, déchets verts) dans tous types d'habitat et d'autre part le compostage des déchets verts reçus en déchetteries (voir également chapitre 4-Déchetteries).

Compostage de proximité

Le SYBERT poursuit la promotion du compostage à tous les étages et le développement de solutions de compostage de proximité, avec une accentuation en 2011 des actions dans l'habitat collectif. Plusieurs dispositifs coexistent ou coexisteront, en fonction de la densité de population et de la disponibilité en espaces verts.

Compostage collectif en pied d'immeuble

Ce type de compostage est adapté à des immeubles collectifs disposant d'espaces verts privatifs. Il est autogéré par les habitants eux-mêmes. L'initiative doit être portée par au moins 2 résidents volontaires, les guides-composteurs, qui ont la responsabilité de faire fonctionner le dispositif de compostage. Le compostage est pratiqué dans des bacs de compostage individuels disposés en batterie.

Comme en 2010, le SYBERT apporte son soutien aux habitants pour composter en pied d'immeuble. Cette aide comprend l'étude du projet sur site, sa présentation aux copropriétaires, la fourniture et l'installation du matériel nécessaire (composteurs, bioseaux, matériel de jardinage), la communication et le démarrage du composteur avec les habitants, la formation des guides-composteurs (1 journée), le suivi du site pendant 1 an, la fourniture de broyat pendant 1 an puis un accès à l'approvisionnement en broyat.

Les forfaits demandés aux copropriétés ou aux bailleurs pour l'accompagnement d'un site sont les suivants :

- entre 6 et 20 logements : forfait de 100 €,
- entre 21 et 50 logements : forfait de 200 €,
- au-delà de 51 logements : forfait de 300 €.

Le bilan de l'accompagnement réalisé par le SYBERT en 2011 est le suivant :

	Démarrage en 2010	Démarrage en 2011	Nombre total de sites suivis en 2011
Nombre de sites accompagnés	10	30	40
Nombre de foyers concernés	152	1 304	1 456
Nombre foyers participants au compostage	51	413	464

Sur les 40 sites accompagnés en 2011, le taux de participation moyen des habitants est de 32%.

Une formation d'une journée sur le compostage est proposée aux habitants bénévoles souhaitant devenir guide-composteur : cette personne, responsable du site, est le relais d'information entre ses voisins et avec le SYBERT.

En 2011, 4 sessions de formation ont été organisées pour 41 guides composteurs formés.



Inauguration du composteur collectif rue Boissy d'Anglas en septembre 2011

Pavillon de compostage

Ce type de compostage est mis en place et géré par le SYBERT, au moins durant les premières années. Il est adapté aux zones urbaines denses disposant d'espaces verts.

Un pavillon de compostage est une construction en bois ressemblant à un petit chalet, d'un volume variable (2 à 20 m³), installé à même le sol et qui permet de composter jusqu'à 20 tonnes de biodéchets par an, par le même procédé qu'un composteur individuel de jardin.



La gestion des pavillons de compostage relève de la responsabilité du SYBERT : un agent est présent pour assurer l'accueil des habitants une à deux fois par semaine et assurer la gestion du pavillon (retournement du compost, apport de broyat, récolte du compost). Le pavillon est inaccessible en dehors des horaires d'accueil du public. L'implication d'habitants proches est recherchée.

Plusieurs emplacements sont étudiés dans deux quartiers très denses de Besançon, Battant et Chaprais, en collaboration avec les services municipaux de la Ville. Deux sites ont été retenus pour expérimenter l'installation d'un pavillon de compostage de 10 m³ : rue de Savoie à Planoise et rue de la Liberté aux Chaprais. Ces installations, soumises au règlement d'urbanisme, seront mises en œuvre en 2012.

Composteur électromécanique

Ce type de compostage est mis en place et géré par le SYBERT. Il est adapté aux zones urbaines très denses sans espaces verts.

Un composteur électromécanique est un tube rotatif long de 3 à 5 m dans lequel sont introduits les biodéchets à une extrémité. Après 2 à 4 semaines, du compost est extrait à l'autre extrémité. Il permet de composter jusqu'à 300 à 1 500 kg de biodéchets par semaine, pour un encombrement réduit. Il doit être installé dans un local hors gel, à l'abri du vandalisme et relié aux réseaux.



La gestion des composteurs électromécaniques relève de la responsabilité du SYBERT : un agent est présent pour assurer l'accueil des habitants une à deux fois par semaine et assurer la gestion de l'outil (alimentation en biodéchets, ajout de broyat, réglage et maintenance de l'outil, récolte du compost). Le site est inaccessible en dehors des horaires d'accueil du public.

Le SYBERT a lancé une étude de faisabilité d'implantation d'un composteur accéléré sur 4 sites à Besançon :

- rue des Cras, au FJT les Oiseaux,
- rue des Causses à Planoise,
- parking municipal Cassin à Planoise,
- parking municipal Beaux Arts.

Compostage individuel

Ce type de compostage est pratiqué par les ménages habitant en maisons dotées de jardins. Le SYBERT poursuit ses actions de promotion du compostage individuel, lancées depuis sa création.

Vente de composteurs individuels

Le SYBERT propose aux ménages de son territoire d'acquérir des composteurs à tarif réduit. Les tarifs 2011 sont les suivants :

- 15 € TTC pour les petits et grands modèles en bois (300 litres et 600 litres),
- 20 € TTC pour les modèles en plastique (400 litres).

Chaque composteur est accompagné d'un bio-seau de 10 litres et d'un guide d'aide au compostage. Le SYBERT a acheté ces composteurs auprès de Beauvais Diffusion au prix de 50,50 € HT (modèle en bois 30 l), 58,30 € HT (modèle en bois 600 l) et 33,30 € HT pour le modèle plastique.

9 sessions de distribution ont été réalisées dans les différents points relais du SYBERT. La répartition des ventes de composteurs par session de commande et par secteur est la suivante :

Adhérent	Nombre de composteurs commandés en 2011 sur le SYBERT										Nombre total de composteurs	Nombre total de commandes
	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Sept.	Oct.	Nov.			
CAGB	202	330	86	193	72	124	55	71	100	1 308	1 233	
CCALL	7	16	0	4	1	0	0	0	1	36	29	
CCCQ	22	22	6	6	7	5	5	5	6	85	84	
CCPO	31	34	4	2	2	6	1	3	3	112	86	
CCRO	3	13	2	8	1	2	0	1	0	44	30	
CCVA	16	18	7	41	94	50	7	11	6	321	250	
CCVDB	33	63	10	28	22	18	11	3	4	233	192	
CCVSV	27	33	11	10	3	3	4	2	2	126	95	
Total	341	529	126	292	202	208	83	96	122	2 515	1 999	

Formation à la pratique du compostage

S'appuyant sur plusieurs structures associatives, le SYBERT a programmé 25 formations à la pratique du compostage dans les communes relais lors de la distribution des composteurs en 2011. Les formations sur les sites relais d'ORNANS et d'AMANCEY ont été réalisées par le technicien chargé des déchets sur ces deux territoires et sur le site de Besançon par le maître composteur du SYBERT. L'enjeu de ces formations est à la fois de présenter la pratique du compostage mais aussi d'aborder les différents modes de gestion alternative et autonome des déchets de jardin (mulching, broyage, paillage).

Sur 750 personnes venues récupérer des composteurs, 545 ont été sensibilisées.

Animations sur le compostage

S'appuyant sur plusieurs structures associatives, le SYBERT a réalisé 20 animations grand public sur le thème du compostage et de la gestion locale des déchets verts, en 2011. 4 associations locales ont rencontré près de 1 300 personnes sur les stands d'information du SYBERT. Ces interventions permettent de rencontrer un large public et d'informer sur les modalités d'achat des composteurs, la possibilité de composter en habitat collectif, la conduite d'un composteur ou la gestion des déchets verts dans le jardin.

Les 4 associations locales prestataires du SYBERT sont le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE) du Haut Doubs, TRI, Trivial Compost et Doubs Nature Environnement.

Lombricompostage



Ce type de compostage s'adresse aux habitants d'immeubles dans lesquels le compostage collectif n'existe pas.

Un lombricomposteur est un composteur d'appartement, dans lequel des vers, fournis avec le lombricomposteur, dégradent les biodéchets, sans lien avec le sol.

Le lombricomposteur doit être placé dans un endroit abrité dans lequel les températures sont comprises entre 15 et 25 °C. Il permet de récolter de l'engrais liquide et du lombricompost pour alimenter les jardinières.

Un forum internet dédié est ouvert aux pratiquants du lombricompostage du territoire.

En 2011, 61 lombricomposteurs ont été distribués et 3 sessions de formations au lombricompostage organisées.

Compostage des déchets verts reçus en déchetterie

Début 2011, le SYBERT a mis en service des plates formes de stockage temporaire et broyage des déchets verts sur les déchetteries d'Amancey, Bouclans, Roulans et Saint Vit.

Le dépôt des déchets verts est réalisé par les usagers en vrac sur la plate forme. Un prestataire intervient régulièrement pour pousser le tas et optimiser ainsi le stockage. Quand la plate forme est pleine, les déchets verts sont broyés. Une session de broyage produit entre 30 et 200 tonnes de broyat par plate forme.

Les déchets verts broyés sont ensuite transportés sur des parcelles agricoles (à moins de 10 km de la déchetterie) pour y être mélangés avec des effluents d'élevage, constituant un tas, appelé andain. Au cours des 6 mois qui suivent, chaque andain est retourné 4 fois, afin d'aérer le tas. Des mesures de températures sont effectuées régulièrement afin de s'assurer que le processus de compostage s'effectue bien et que les montées en température sont respectées. Le compost obtenu est épandu par les agriculteurs sur des cultures ou des prairies.

En 2011, 12 andains de co-compostage ont été réalisés à partir de 1 350 tonnes de déchets verts (et autant de fumier) grâce à un partenariat noué avec 7 agriculteurs.

Les déchets verts issus de la déchetterie de Myon et des 8 points de collectes de la CCRO et de la CCVSV sont compostés par l'entreprise NICOLLIN à Corcelles Ferrière (25) et Pouilley les Vignes (25).

Pour les autres déchetteries du SYBERT, les déchets verts sont traités par compostage à Roche-lez-Beaupré (25) par l'entreprise COMPO FRANCE.

Pour les 4 déchetteries équipées de plates-formes de stockage temporaire de déchets verts, l'accueil du public a été considérablement amélioré. En effet, la zone de déchargement est plus vaste et permet à plusieurs usagers de décharger leurs déchets verts simultanément. Par ailleurs, la libération d'emplacements de bennes a permis de rajouter des flux ou des bennes pour les flux les plus importants. L'ensemble a permis d'éviter des saturations et fermetures anticipées partielles ou totale des déchetteries le samedi.

6.2 FLUX DE DECHETS ORGANIQUES VALORISES

Compostage local des déchets de cuisine

Les quantités estimées détournées par le compostage sont les suivantes :

- en habitant individuel : 70 kg de déchets de cuisine par personne et par an et autant de déchets de jardin ;
- en habitat collectif : 40 kg de déchets de cuisine par personne et par an.

Sur le SYBERT, chaque foyer compte en moyenne 2,5 habitants.

L'évolution des ventes de composteurs par secteur géographique et par adhérent est la suivante :

	Population	Nombre de composteurs distribués				
		2007	2008	2009	2010	2011
SYBERT	226 893	1 195	1 140	1 252	3 103	2 515
CCALL	3 687	24	25	32	52	36
CCRO	4 104	42	42	45	63	44
CCVA	6 815	44	34	48	130	321
CCVDB	6 465	65	84	110	114	233
CCVSV	8 586	121	117	85	98	126
CCPO	9 702	80	96	64	185	112
CCCQ	10 907	65	68	71	155	85
CAGB	176 627	754	674	797	2 306	1 308

Depuis le lancement de l'opération en 2000, 16 640 foyers ont commandés un composteur individuel au SYBERT ; cela représente annuellement **2 900 tonnes** de déchets de cuisine compostés localement par les particuliers.

En 2011, sur les 40 sites de compostage collectif en pied d'immeuble, environ 1 500 foyers peuvent leurs biodéchets dans les composteurs collectifs, ce qui représente dans l'absolu environ **150 tonnes** de biodéchets de cuisine compostables localement. En réalité, **20 tonnes** si l'on tient compte de la date de démarrage des différents sites et des foyers participants.

Valorisation des déchets verts reçus en déchetterie

En 2011, 13 523 tonnes de déchets verts ont été accueillis en déchetteries et points de collecte puis compostés :

- 1 350 tonnes de déchets verts ont été valorisés par co-compostage sur des parcelles agricoles proches des déchetteries (moins de 10 km),
- 12 173 tonnes de déchets verts ont été valorisées par compostage sur plate forme industrielle sur le territoire du SYBERT.

6.3 FINANCEMENT DE LA VALORISATION ORGANIQUE

La valorisation organique est financée par une contribution de 1,44 € HT par habitant pour 2011.

A compter de 2011, afin d'établir une comptabilité analytique, le SYBERT a affecté la dépense du personnel dédié à la compétence concernée et l'a retranchée de la contribution « administration générale ».

A travers le PLP, l'ADEME verse un soutien de 239 817 € pour la prévention et le compostage. La part du soutien ADEME pour la valorisation organique (hors compostage) s'élève à 102 102 € HT.

Cette contribution vise à assurer le financement de la filière globale de compostage de proximité des biodéchets.

Les activités liées au compostage des déchets verts reçus en déchetterie sont financés par le budget déchetteries.

6.4 COMMUNICATION

Communication sur le compostage local des déchets de cuisine

En 2011, la campagne de communication sur le compostage, intitulée « compostage à tous les étages » a intégré les différentes dimensions et échelles du compostage individuel et collectif.

Différents supports et médias de communication ont été utilisés pour la promotion de cette campagne : presse écrite, presse audio, presse en ligne et publicité en cinéma.

Par ailleurs, une plaquette de communication de l'opération « compostage à tous les étages » a été éditée en 15 000 exemplaires puis diffusée via les déchetteries, les adhérents du SYBERT et leurs communes.

Le site internet www.sybert.fr relaye également toutes les informations liées au compostage.

La communication institutionnelle a été complétée par une communication de proximité :

- sur les stands d'information sur le compostage (ci-dessus),
- à travers une exposition itinérante sur le compostage (8 panneaux) prêtée aux mairies et associations qui en font la demande.

Communication sur le co-compostage des déchets verts

La communication sur la filière co-compostage est principalement réalisée en déchetterie, par le biais d'affiches et de messages délivrés aux usagers par les gardiens.

6.5 PERSPECTIVES AUTOUR DE LA VALORISATION ORGANIQUE

Compostage en habitat collectif

La recherche et la mise en œuvre de solutions de compostage de proximité dans l'habitat collectif sera renforcée. Les objectifs principaux sont les suivants :

- évaluer les premiers sites en fonctionnement depuis 1 an,
- poursuivre l'accompagnement des habitants à l'initiative de nouveaux projets de compostage collectif (objectif de 80 nouveaux sites) en 2012,
- poursuivre l'information et la sensibilisation des structures et organismes concernés (bailleurs, syndicats, services de la Ville...),
- développer et structurer le réseau de guides composteurs,
- mettre en place une filière pérenne d'approvisionnement et de mise à disposition du broyat sur Besançon.

Développement de la filière co-compostage des déchets verts

Le développement de la filière co-compostage se poursuivra en 2012 :

- sur les 4 premières plate formes créées : suivi des opérations de co-compostage, réalisation des levés de température et prélèvement de compost en vue d'analyses en laboratoire avant épandage ;
- 4 nouvelles plates formes à déchets verts sont prévues sur les déchetteries suivantes : Arc et Senans, Epeugney, Lavans Quingey et Thoraise ;
- sur les autres déchetteries, les études se poursuivront, tenant compte des contraintes foncières, techniques et du potentiel de valorisation en agriculture.

7 VALORISATION ENERGETIQUE

7.1 ACTIVITE

L'usine d'incinération des ordures ménagères de Planoise est exploitée depuis le début des années soixante-dix ; les 2 anciennes lignes de 2 t/h chacune sont aujourd'hui abandonnées (lignes 1 et 2). En 1976, une ligne de 3 t/h a été mise en service (ligne 3) ; celle-ci a été modernisée par la mise en place d'un nouveau traitement des fumées en 2000. En substitution des 2 anciens fours, une ligne de 4 t/h fonctionne depuis 2002 (ligne 4).

La capacité d'incinération est de :

- 59 600 t/an d'ordures ménagères et de déchets industriels banals,
- 3 000 t/an de boues de station d'épuration urbaine.

L'énergie dégagée lors la combustion des déchets est récupérée et valorisée sur le réseau de chauffage urbain de Planoise. L'énergie produite par l'UIOM couvre, selon les années, entre 35 et 45 % des besoins annuels du réseau. Une partie de l'énergie est également convertie en électricité.

La récupération énergétique est ainsi poussée à son maximum : la majeure partie de l'énergie disponible est utilisée, sous forme de chaleur et d'électricité.

7.2 FLUX DE DECHETS VALORISES ENERGETIQUEMENT

En 2011, l'unité de valorisation énergétique des déchets de Planoise a reçu 44 667 t d'ordures ménagères résiduelles. Par rapport à 2010, les ordures ménagères résiduelles ont baissé de 3,6 % avec des fluctuations saisonnières. Pour mémoire, la variation était de -4,9 % entre 2009 et 2010 et - 2,7% entre 2008 et 2009. Ces chiffres s'inscrivent dans les perspectives de baisse des quantités de déchets résiduels et de l'arrêt du four 3.

L'installation a également accepté d'autres déchets produits localement. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des déchets reçus.

2011 : déchets reçus	Quantité (t)	Ratio (kg/hab/an)	Evolution 2011/2010 en %
Déchets des communautés adhérentes			
CAGB	35 773	203	-2,24%
CCALL	683	185	-1,08%
CCCQ	1 208	141	-27,22%
CCPO	2 260	207	0,47%
CCRO	781	190	1,93%
CCVA	996	146	-16,02%
CCVDB	1083	167	-19,91%
CCVSV	1 883	194	1,56%
Total	44 667	197	-3,63%
Autres déchets			
Refus de tri	1 774		
Déchets assimilés	4 083		
Services Ville Besançon	1 105		
Service Assainissement Ville Besançon	488		
Total	7 450		35,00%
Boues d'épuration	9		
Total reçu (hors boues)	52 117		0,49%

En 2011, l'usine d'incinération a reçu 52 117 tonnes de déchets soit 87 % de sa capacité nominale.

Début 2011, il n'y avait aucun stock déchets mis en balles. 698 t de déchets ont été mis en balles au cours d'une opération ayant eu lieu en octobre et novembre, 87 t de balles ont été incinérées en décembre. Le stock résultant au 31 décembre 2011 est de 611 t.

Valorisation énergétique

La chaleur dégagée par la combustion des déchets est valorisée sous forme de vapeur délivrée au réseau de chaleur (ainsi qu'à une entreprise et pour les besoins propres de l'usine) et d'électricité fabriquée grâce à un turbo-alternateur et livrée au réseau public d'électricité. Cette énergie est vendue.

	Unité	Production	Ratio / tonne d'OM entrante
Production sortie chaudière	MWh	142 244	2,72
Energie valorisée		64 505	1,25
Vapeur valorisée sur le réseau	MWh	54 034	1,04
Dépôt de bus de Planoise		1 372	0,03
Autoconsommation		9 099	0,18
Energie convertie en électricité	MWh	20 300	0,14
Energie total valorisée		84 805	1,64
Energie dissipée aux aérocondenseurs	MWh	9 273	0,18
Taux de valorisation	%	60	
<i>Energie électrique valorisée sur le réseau</i>	<i>MWhe</i>	<i>3 045</i>	<i>0,06</i>

Le rendement de valorisation énergétique 60 %.

Valorisation matière

Les métaux ferreux et non ferreux sont prélevés sur les résidus solides de combustion, grâce à un électro-aimant et un séparateur à courant de Foucault. Ces matériaux sont des matières premières secondaires, réutilisées dans l'industrie métallurgique.

Les quantités valorisées sont présentées ci-dessous. Concernant les métaux non-ferreux, les quantités produites diffèrent des quantités valorisées en raison du faible nombre d'enlèvement annuel (effet stock).

2011 : métaux valorisés	Quantité (t)	ratio (kg / tOM)	Taux de valorisation (%)
Métaux ferreux	1 145	22,31	99,54
Métaux non ferreux	44	0,86	65,00

Les ferrailles sont vendues à une entreprise du groupe ARCELOR-MITTAL située en Moselle. Les non ferreux sont repris par l'entreprise BAUDELET METAUX située en Ile de France.

Sous - produits de l'incinération

En 2011, 9 198 t de mâchefers ont été produits. Les mâchefers sont les résidus solides de la combustion, l'équivalent des cendres d'une cheminée ou d'un poêle domestique. Ils représentent 20 % du tonnage incinéré.

Au fil de leur production, les mâchefers sont analysés. Seuls les mâchefers dit « valorisables » peuvent être utilisés en techniques routières (remblais, sous couche de route...), dans des conditions très particulières (circulaire de mai 1994). La réglementation est modifiée à partir de juillet 2012.

La valorisation des mâchefers figure dans le tableau ci-dessous.

2011 : valorisation des mâchefers	Quantité (t)
Produits en 2010 et en stock au 01/01/2011	4 803
Produits en 2011	9 198
Valorisés en 2011	10 961
dont produits en 2010	4 803
dont produits en 2011	6 158
Évacués en installation de stockage (ISD) en 2011	0
Produits en 2011 et en stock au 01/01/2012	3 040

En 2011, 1 570 tonnes de REFIOM ont été produites. Il s'agit des résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères. Ces déchets dangereux sont stabilisés avec des liants hydrauliques et enfouis dans le centre de stockage des déchets dangereux et spéciaux à Vaire-et-Montoille (70).

Le ratio de production de REFIOM est de 3,05 % du tonnage de déchets traités. Ce ratio est usuellement compris entre 2,5 % et 4 %.

Surveillance de l'impact sur l'environnement

Afin de suivre les rejets atmosphériques, des mesures sont réalisées en continu sur les 2 lignes en fonctionnement.

Les teneurs dans les rejets atmosphériques sont également mesurées par un organisme extérieur : 2 campagnes de mesures par ligne sont réalisées chaque année. Depuis 2007, à la demande de la Commission locale d'information et de surveillance (CLIS), la 2ème campagne de mesures est effectuée dans le cadre d'un contrôle

inopiné, déclenché par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) sans que l'exploitant en soit préalablement informé.

Tous les résultats sont conformes.

Dès 2005 et conformément à l'article 26.8 de son arrêté d'autorisation d'exploiter, le SYBERT a mis en place un programme de surveillance de l'impact de son usine d'incinération sur l'environnement.

Celui-ci est basé principalement sur des mesures de dioxines et furanes (PCDD/F) et de métaux lourds (cadmium, plomb, mercure) dans les lichens :

- les prélèvements étaient réalisés, chaque année, par la société AAIR LICHENS sur 7 points (5 points de références auxquels s'ajoutent 2 points complémentaires de comparaison) , afin de pouvoir établir un suivi temporel ;
- les analyses étaient effectuées par le laboratoire CARSO de Lyon.

Après comparaison des valeurs mesurées et des valeurs significatives par rapport au bruit de fond, selon les valeurs seuils définies pour les lichens il peut être précisé que :

- aucune valeur n'a dépassé depuis le début du suivi le premier seuil analogique de valeur pour les lichens ; l'introduction de dioxines et furanes dans l'alimentation sur les secteurs suivis au vu des retombées annuelles est improbable ;
- aucune retombée métallique n'est réellement élevée ;
- les retombées de dioxines et furanes sous l'influence des vents dominants montrent une cohérence dans des valeurs stables mais en traversant plusieurs zones industrielles ;
- l'ajout d'une courbe de tendance met en évidence une propension générale à la décroissance des taux de dioxines et furanes sur plusieurs années, malgré des aléas annuels en relation avec des interférences locales.

La campagne de surveillance démontre que l'usine n'est pas la seule activité pouvant localement être liée à des retombées métalliques et à des émissions de dioxines et furanes. Les retombées issues de l'usine sont le plus souvent intégrées à celles d'autres activités en zone industrielle.

Le programme de surveillance est complété par des analyses de dioxines et furanes dans du lait de vache prélevé à moins de 3 km autour de l'usine d'incinération. Depuis plusieurs années, un suivi est effectué sur 4 exploitations agricoles :

- les prélèvements sont effectués par l'APAVE,
- les analyses sont également réalisées par le laboratoire CARSO de Lyon.

Les mesures de dioxines et furanes dans le lait prélevé sur les 4 mêmes exploitations agricoles dans un rayon de 3 km autour de l'usine d'incinération, restent globalement stables et à un niveau très bas suivant les exploitations, environ 11 à 16 fois inférieur au seuil de commercialisation du lait et très inférieur au seuil « objectif qualité à atteindre ».

7.3 FINANCEMENT DE LA VALORISATION ENERGETIQUE

En 2011, la contribution au titre de la valorisation énergétique des ordures ménagères résiduelles se monte à 85,81 €/t plus 3,20 €/t de TGAP.

A compter de 2011, afin d'établir une comptabilité analytique, le SYBERT a affecté la dépense du personnel dédié à la compétence concernée et l'a retranchée de la contribution « administration générale ».

Le tableau ci-dessous détaille les dépenses et recettes, hors investissement et TGAP.

2011 : dépenses d'exploitation pour la valorisation énergétique		(€)
Dépenses liées au traitement	Exploitation	4 142 141
	Mise en balles	34 600
	Analyses et Taxes	168 356
Exploitation des mâchefers	Valorisation	76 097
	Entretien plate forme	1 070
Recettes	Vente d'énergie	1 285 047
	Vente de matériaux	137 321
	Apports non ménagers	317 661
Bilan global (dépenses-recettes)		2 682 235
<i>Coût d'exploitation (hors investissement et TGAP)</i>		<i>51,44 € HT/t</i>

7.4 COMMUNICATION

La dernière Commission locale d'information et de surveillance (CLIS) s'est réunie le 2 février 2010.

7.5 PERSPECTIVES AUTOUR DE LA VALORISATION ENERGETIQUE

La très bonne valorisation énergétique permet de bénéficier d'une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) à taux réduit. Afin de poursuivre dans cette voie, le SYBERT a demandé à l'exploitant de certifier l'installation selon la norme ISO 14 001.

Cette certification a été obtenue le 22 décembre 2010.

La ligne 3 est ancienne et a largement dépassé sa durée de vie normale (20 à 30 ans), mais elle respecte les obligations réglementaires et environnementales. De plus, elle alimente le réseau de chaleur. Par conséquent, il est prévu que son fonctionnement se poursuive. Il est probable qu'au fil du temps, des réparations de plus en plus onéreuses se succèdent, jusqu'à ce que leur montant soit trop élevé pour poursuivre les réparations. Cette échéance est très difficile à estimer.

La ligne 4, plus récente, devrait fonctionner au moins jusqu'en 2020-2025.

Le SYBERT est titulaire de l'arrêté préfectoral d'exploiter l'usine d'incinération, mais il ne l'exploite pas lui-même. L'usine est exploitée par l'entreprise BIVAL, filiale de SEVE, elle-même filiale de GDF-SUEZ. Le marché de prestation d'exploitation prend fin au 12 décembre 2012.

Le SYBERT a décidé de saisir cette occasion pour lancer, début 2011, une étude comparative sur les modes de gestion de l'usine. Elle a été menée par le bureau d'études INGEVALOR. Rapidement, 2 pistes ont été menées de front : un nouveau marché de prestation de service et la mise en place d'une régie.

Au vu de la comparaison des risques / avantages économiques et environnementaux, le Comité syndical a finalement décidé de poursuivre l'exploitation en prestation de service.

Un nouveau marché de prestation pour de une durée de 6 ans renouvelable 2 fois 3 ans a été confié au prestataire BIVAL, à compter du 13 décembre 2012. Le nouveau marché comporte la possibilité de fermer le four n°3. Le coût d'exploitation avec 2 fours sera inférieur à celui pratiqué actuellement.

9 FINANCES

Le SYBERT est un EPCI sans fiscalité propre. Ses ressources sont essentiellement composées des contributions de ses membres appelées en partie à l'habitant (pour les compétences déchetteries, prévention, valorisation organique et administration générale) ; à la tonne de déchets traités (pour les compétences tri des déchets ménagers recyclables et déchets résiduels). La contribution liée à la TGAP sur les déchets ménagers et assimilés réceptionnés à l'usine d'incinération a été perçue à hauteur de 3,2 € par tonne.

Un schéma illustrant l'évolution des coûts et un tableau récapitulatif se trouvent en annexe.

Ses autres ressources proviennent de :

- vente diverses de matières (issues des déchetteries comme le papier, la ferraille..., ou de l'usine d'incinération comme la vapeur, les métaux... ou bien encore du tri des déchets ménagers recyclables avec le papier/carton) ;
- vente de biens finis tels que les lombricomposteurs et composteurs individuels bois et plastiques ;
- subventions au titre du contrat local de prévention des déchets ;
- rôle des professionnels déposant des déchets en déchetteries et à l'usine d'incinération.

En plus des dépenses obligatoires telles que le remboursement de la dette, les charges de personnel, les impôts et taxes le SYBERT règle les dépenses suivantes :

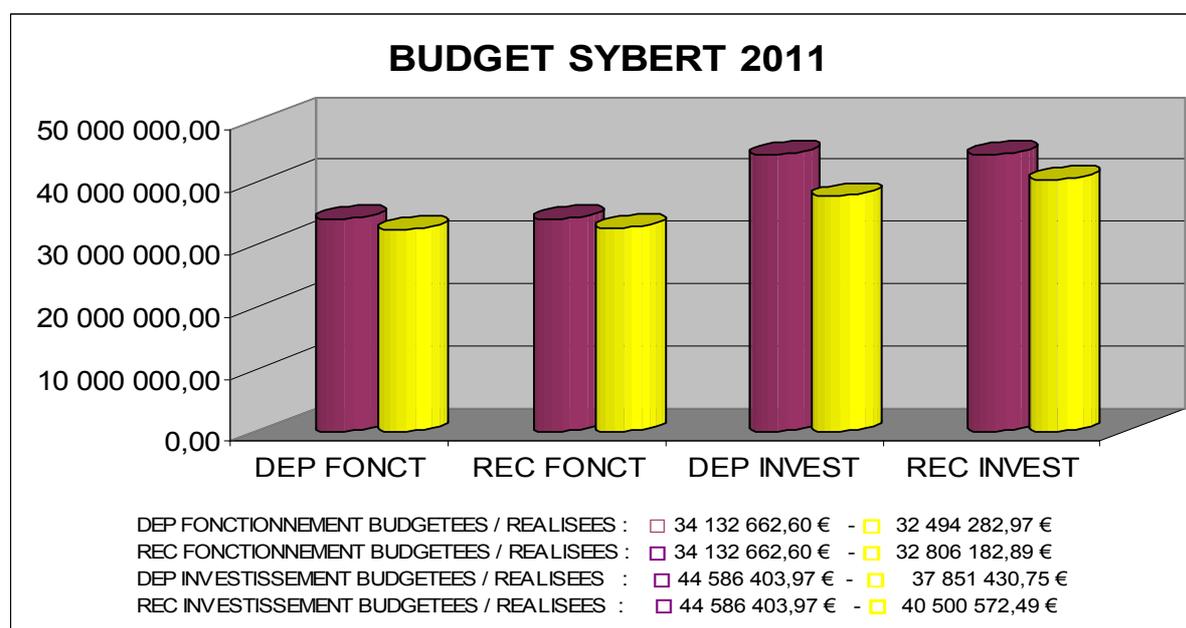
- prestations de service pour la maintenance, le gardiennage et le traitement des déchets issus des déchetteries,
- exploitation de l'usine d'incinération,
- transport et traitement des déchets issus du tri des déchets ménagers recyclables,
- achat de lombricomposteurs et composteurs individuels,
- charges d'exploitation de l'usine d'incinération,
- travaux pour la construction du centre de tri, l'aménagement de plates-formes de broyage et stockage de déchets verts et la mise en œuvre de la vidéo-surveillance sur les déchetteries,
- diverses charges de gestion courante.

Au cours de l'année 2011, un travail de fond a porté sur la régularisation patrimoniale du SYBERT. Il s'agissait d'amortir la totalité des biens depuis la création du syndicat (1999) et de définir une politique d'amortissement. Ce travail était indispensable pour se conformer aux recommandations émises par la Chambre Régionale des Comptes en 2008, pour respecter la nomenclature comptable (M14) et pour se conformer à la situation fiscale du SYBERT qui est assujetti à TVA.

Ces opérations, votées en Décision Modificative n°3 ont généré des écritures comptables pour un volume d'environ 45 millions d'euros, sans impact sur les dépenses et recettes réelles.

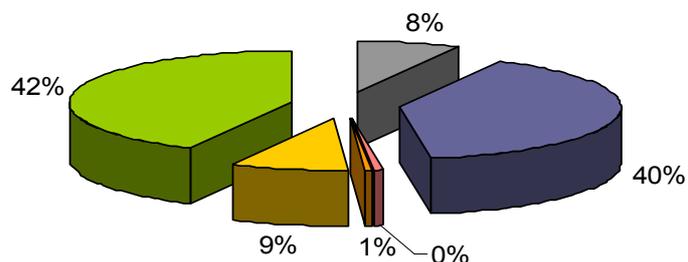
Profitant de cette opération et de la mise en place de la matrice « compta-coût » de l'ADEME, le SYBERT a mis en place une comptabilité analytique, outil de pilotage permettant d'affiner le détail des coûts de chaque compétence.

Le budget du SYBERT s'élève à 78 719 066,57€ pour l'année 2011 et a été réalisé comme suit :



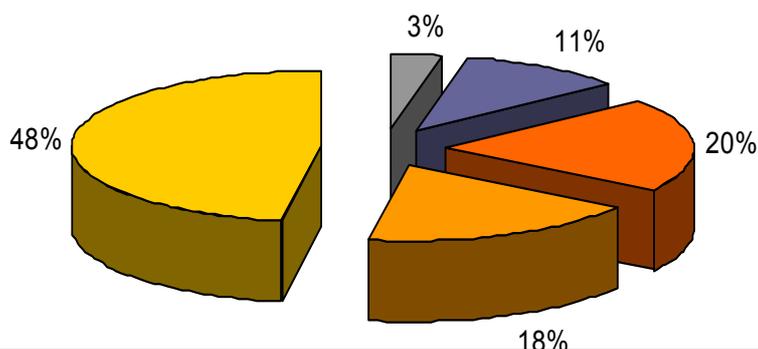
RECETTES 2011

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2011



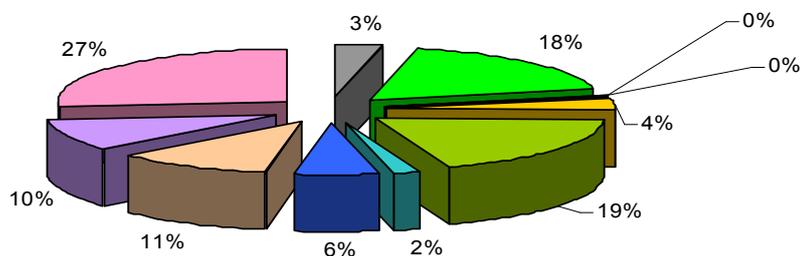
- VENTE DIVERSES
- PARTICIPATIONS ET CONTRIBUTIONS
- ROLE PROFESSIONNELS
- PRODUITS EXCEPTIONNELS ET FINANCIERS
- SUVENTIONS D'INVT TSFEREES AU CPT RESULTAT
- EXCEDENT INVT TSFERE AU CPT RESULTAT

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2011



- RECETTES CAPITALISEES
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
- EMPRUNT
- OPERATIONS PATRIMONIALES
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

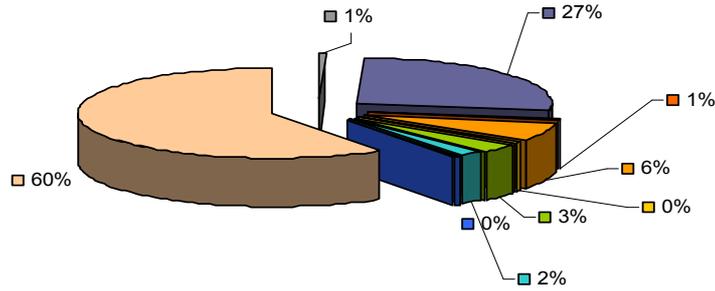
RECETTES 2011 INVT/ FONCT



- VENTE DIVERSES
- PARTICIPATIONS ET CONTRIBUTIONS
- ROLE PROFESSIONNELS
- PRODUITS EXCEPTIONNELS ET FINANCIERS
- SUVENTIONS D'INVT TSFEREES AU CPT RESULTAT
- EXCEDENT INVT TSFERE AU CPT RESULTAT
- RECETTES CAPITALISEES
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
- EMPRUNT
- OPERATIONS PATRIMONIALES
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

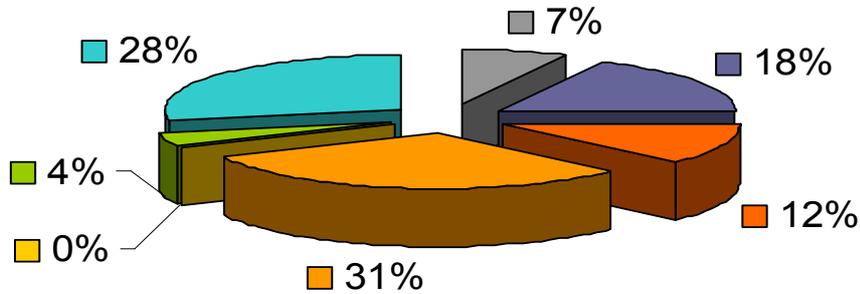
DEPENSES 2011

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2011



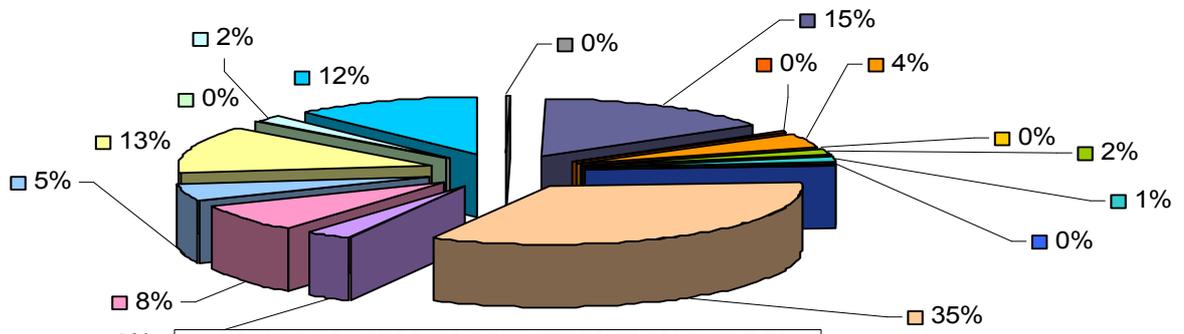
- ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES
- IMPOTS ET TAXES
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- CHARGES FINANCIERES
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS
- PRESTATIONS DE SERVICES EXTERIEURES
- AUTRES CHARGES A CARACTERE GENERAL
- CHARGES DE PERSONNEL
- CHARGES EXCEPTIONNELLES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2011



- EMPRUNTS
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES
- SUBVENTIONS D'EQUIPMENTS TRANSFERES AU CPTÉ RESULTAT
- OPERATIONS PATRIMONIALES
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- IMMOBILISATIONS EN COURS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT / D'INVESTISSEMENT 2011



- ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES
- PRESTATIONS DE SERVICES EXTERIEURES
- IMPOTS ET TAXES
- AUTRES CHARGES A CARACTERE GENERAL
- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- CHARGES DE PERSONNEL
- CHARGES FINANCIERES
- CHARGES EXCEPTIONNELLES
- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS
- EMPRUNTS
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES
- SUBVENTIONS D'EQUIPMENTS TRANSFERES AU CPTÉ RESULTAT
- OPERATIONS PATRIMONIALES
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- IMMOBILISATIONS EN COURS

ETAT DE LA DETTE 2011

La dette du SYBERT s'échelonne sur 18 emprunts répartis auprès de 5 établissements prêteurs. Les opérations principales financées par emprunt concernent la construction et la modernisation des déchetteries, la construction du centre de tri et la mise aux normes de l'usine d'incinération. Actuellement le SYBERT détient 2 contrats de swap contractés auprès d'une salle de marché.

Le capital restant dû au 31 décembre 2011 s'élève à 24 978 030,00 € (les 2 swaps s'élevant à 5 344 932,04 €) avec une durée résiduelle de 14 ans et 5 mois et une durée de vie moyenne de 7 ans et 5 mois au taux moyen annuel de 2,98 % (swaps compris).

Répartition de la dette au 31 décembre 2011 :

- emprunts à taux fixe : 9 245 083,54 € ;
- emprunts à taux variable : 9 178 113,24 € ;
- emprunts structurés (annulable et change) : 6 554 833,37 €.

Parmi ses emprunts structurés, le SYBERT détient un emprunt dit toxique, c'est à dire hors charte Gisler. En 2007, le SYBERT a signé un emprunt nommé DUALIS auprès de DEXIA pour un montant total de 5 millions d'euros. Fin 2011, le capital restant dû était de 4,2 millions d'euros.

Jusqu'en novembre 2012, un taux de 2,9 % s'applique.

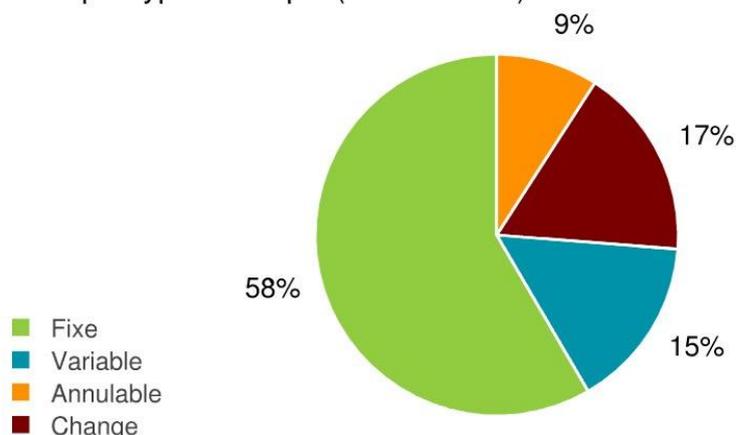
A compter du 1er novembre 2012 (et jusqu'en 2025), pour une première échéance trimestrielle en février 2013, un taux calculé s'applique, basé sur les taux de change euro-dollar (EUR-USD) et euro-franc suisse (EUR-CHF) :

- si EUR CHF \geq EUR USD, alors taux = 2,9 % ;
- si EUR CHF < EUR USD, alors taux = $(2,9 + 25 \times (\text{EUR/USD} - \text{EUR/CHF}))$ %.

A compter du 1er novembre 2025 et jusqu'au 1er novembre 2032, un taux de 2,9 % s'applique.

Le taux calculé fin 2011 oscillait autour de 5 %. Le SYBERT a décidé de constituer une provision pour risque en 2012, afin de faire face à une possible hausse du taux calculé et/ou négocier une sortie de cet emprunt auprès de l'organisme prêteur.

Dettes par type de risque (avec dérivés)



Répartition fixe/variable :

Type de dette	Capital restant dû	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Vie moyenne résiduelle	Nombre Emprunts
Dette Globale	24 978 030.15 €	2.65 %	14.43 ans	7.47 ans	18
Emprunt Taux Fixe	9 245 083.54 €	3.88 %	11.19 ans	5.95 ans	5
Emprunt structuré	6 554 833.37 €	3.43 %	23.05 ans	11.65 ans	2
Emprunt Taux Variable	9 178 113.24 €	0.84 %	11.52 ans	6.01 ans	11

Tableau des swaps

Type de dette	Nominal payé	Taux moyen payé	Nominal reçu	Taux moyen reçu
Dette Globale	5 344 932.04 €	2.10 %	5 344 932.04 €	0.55 %
Taux Fixe	5 344 932.04 €	2.10 %	-	-
Taux Variable	-	-	5 344 932.04 €	0.55 %

10 BILAN 2011

Le taux de collecte sélective est de 62,25 % (en incluant l'ensemble des déchetteries), soit une hausse de 1 point.

Le taux de valorisation matière et organique est de 40,27 %, soit une hausse de 1 point ; 41,27 % en incluant les ferrailles issues des mâchefers.

Le taux de valorisation est de 79,53 %, soit une baisse d'un demi point.

2011 (tonnes)	prévention par compostage	valorisation matière / recyclage	valorisation organique / compostage	valorisation énergétique	perte process	stockage dangereux	stockage non dangereux	stockage inertes	traitement spécial	TOTAL	ratio (%)	Pour mémoire total 2010
compostage domestique	5 870											4 000
collecte sélective verre		8 487								8 487	7,17%	7 800
collecte sélective papier emballages		12 051		1 773	554					14 378	12,15%	14 108
déchetterie		13 156	13 956	21			13 835	9 549	280	50 795	42,93%	50 795
ordures ménagères résiduelles				44 667						44 667	37,75%	46 351
sous produits UIOM		1 190										
		9 198				1 570						
TOTAL		33 694	13 956	46 461	554	0	13 835	9 549	280	118 327		119 354
ratio (%)		28,48%	11,79%	39,26%	0,47%	0,00%	11,69%	8,07%	0,24%			

Les valeurs en gris ne sont pas intégrées pour le calcul du taux de collecte sélective et valorisation.

La collecte sélective du verre a augmenté de 8,81 %, celles des emballages et papiers a augmenté de 1,93 %.

Les apports en déchetterie ont diminué de 0,59 %.

Les ordures ménagères résiduelles ont baissé de 3,63 %.

Globalement, les déchets ménagers et assimilés collectés diminué de 0,86 %.

2011 (kg/hab/an)	valorisation matière / recyclage	valorisation organique / compostage	valorisation énergétique	Perte process	stockage dangereux	stockage non dangereux	stockage inertes	traitement spécial	TOTAL	Pour mémoire total 2010
collecte sélective verre	37,4								37,4	34,4
collecte sélective papier emballages	53,1		7,8	2,4					63,4	62,2
déchetterie	58,0	61,5	0,1			61,0	42,1	1,2	223,9	225,2
ordures ménagères résiduelles			196,9						196,9	204,3
TOTAL	148,5	61,5	204,8	2,4	0,0	61,0	42,1	1,2	521,5	526,0

Des schémas illustrant les tendances en matière de collecte et de traitement se trouvent en annexe.

ANNEXE : LISTE DES COMMUNES ET NOMBRE D'HABITANT PAR COMMUNAUTE ADHERENTE DU SYBERT

Année 2010	Population municipale	Population avec double compte
SYBERT	226 893	233 504
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB)	176 627	182 190
Amagney	719	731
Arguel	246	256
Audeux	442	447
Auxon Dessous	1 167	1 187
Auxon Dessus	1 081	1 103
Avanne Aveney	2 336	2 397
Besançon	117 836	121 857
Beure	1 384	1 406
Boussières	1 062	1 084
Braillans	132	132
Busy	531	548
Chalèze	382	386
Chalezeule	1 071	1 095
Champagney	268	275
Champoux	83	83
Champvans les Moulins	333	335
Châtaillon le Duc	1 987	2 046
Chaucenne	538	543
Chaufontaine	222	222
Chemaudin	1 440	1 457
Dannemarie sur Crête	1 294	1 587
Deluz	659	670
Ecole Valentin	2 319	2 375
Fontain	940	971
François	1 917	1 967
Gennes	625	633
Grandfontaine	1 438	1 477
La Chevillotte	81	86
La Vèze	441	455
Larnod	590	607
Le Gratteris	138	139
Mamirolle	1 640	1 664
Marchaux	1 035	1 050
Mazerolles le Salin	184	188
Miserey Salines	2 109	2 165
Montfaucon	1 466	1 517
Montferrand le Château	2 171	2 199
Morre	1 245	1 284
Nancray	1 193	1 223
Noironte	311	320
Novillars	1 612	1 659
Osselle	376	380
Pelousey	1 407	1 435
Pirey	1 754	1 809
Pouilley les Vignes	1 868	1 917
Pugey	743	750
Rancenay	291	299
Roche lez Beaupré	2 070	2 099
Routelle	486	498
Saône	3 154	3 223
Serre les Sapins	1 559	1 594
Tallenay	403	413

Thise	3 202	3 260
Thoraise	282	288
Torpes	788	798
Vaire Arcier	513	521
Vaire le Petit	195	199
Vaux les Prés	367	372
Vorges les Pins	501	509
Communauté de Communes du Canton d'Amancey-Loue-Lison (CCALL)	3 687	3 803
Amancey	628	663
Amondans	95	99
Bolandoz	337	349
Cléron	305	317
Crouzet Migette	135	136
Déservillers	293	303
Eternoz	325	334
Fertans	235	242
Flagey	134	136
Labergement du Navois	111	111
Lizine	95	98
Longeville	144	151
Malans	154	154
Montmahoux	74	77
Nans sous Sainte Anne	143	146
Reugney	310	316
Sainte Anne	30	30
Saraz	22	22
Silley Amancey	117	119
Communauté de Communes du Pays d'Ormans (CCPO)	10 907	11 161
Amathay Vésigneux	136	138
Bonnevaux le Prieuré	109	111
Cademène	86	90
Chantrans	383	394
Charbonnières les Sapins	195	197
Chassagne Saint Denis	113	115
Châteauvieux les Fossés	7	7
Durnes	156	161
Echevannes	85	85
Foucherans	421	437
Lavans Vuillafans	209	214
L'Hôpital du Grosbois	516	524
Lods	248	254
Malbrans	123	124
Merey sous Montrond	438	442
Montgesoye	510	521
Mouthier HautePierre	314	319
Ormans	4 106	4 216
Saules	205	208
Scey Maisières	318	324
Tarcenay	857	873
Trépot	495	508
Villers sous Montrond	164	174
Vuillafans	713	725

Communauté de Communes des Rives de l'Ognon (CCRO)	4 104	4 175
Burgille	444	448
Chevigny sur l'Ognon	244	247
Courchapon	166	168
Emagny	605	619
Franey	279	282
Jallerange	210	211
Lavernay	563	572
Le Moucherot	99	99
Monclay	331	335
Placey	161	165
Recologne	551	568
Ruffey le Château	295	300
Sauvagney	156	161
Communauté de Communes du Canton de Quingey (CCCQ)	8 586	8 831
Arc et Senans	1 438	1 480
Bartherans	48	49
Brères	33	33
Buffard	159	164
By	80	90
Cessey	330	335
Charnay	439	443
Châtillon sur Lison	14	15
Chay	185	190
Chenecey Buillon	544	549
Chouzelot	311	316
Courcelles	74	77
Cussey sur Lison	74	77
Echay	99	101
Epeugney	491	498
Fourg	328	332
Goux sous Landet	48	48
Lavans Quingey	170	176
Liesle	526	553
Lombard	213	215
Mesmay	66	72
Montfort	87	125
Montrond le Château	563	578
Myon	188	199
Palantine	36	36
Paroy	13	17
Pessans	72	75
Pointvillers	105	105
Quingey	1 214	1 231
Rennes sur Loue	94	97
Ronchaux	85	89
Rouhe	77	78
Rurey	316	321
Samson	66	67

Communauté de Communes du Val de la Dame Blanche (CCVDB)	6 465	6 547
Bonnay	723	731
Chevroz	104	104
Cussey sur l'Ognon	893	901
Devecey	1 428	1 452
Geneuille	1 274	1 288
Merey Vieille	100	103
Moncey	469	477
Palise	117	117
Thurey le Mont	112	113
Valleroy	110	111
Venise	426	433
Vieille	709	717
Communauté de Communes de Vaîte-Aigremont (CCVA)	6 815	6 934
Bouclans	953	977
Breconchaux	84	86
Champlive	261	262
Châtillon Guyotte	145	146
Dammartin les Templiers	194	201
Glamondans	226	230
Gonsans	504	513
Laissey	437	446
Le Puy	66	66
L'Ecouvotte	109	110
Naisey les Granges	694	695
Osse	317	326
Ougney Douvot	175	176
Pouligney Lusans	745	763
Roulans	1 063	1 078
Saint Hilaire	140	141
Sechin	127	128
Val de Roulans	126	128
Vauchamps	124	128
Vennans	173	178
Villers Grelot	152	156
Communauté de communes du Val Saint Vitois (CCVSV)	9 702	9 863
Abbans-Dessous	241	245
Abbans-Dessus	315	321
Berthelange	260	263
Byans sur Doubs	578	597
Corcelles ferrières	191	191
Corcondray	117	118
Etrabonne	165	166
Ferrière les Bois	324	333
Lantenne-Vertière	526	535
Mercey le Grand	452	453
Pouilley Français	653	667
Roset-Fluans	441	451
Saint-Vit	4 625	4 699
Veslesme Essarts	312	312
Villars Saint Georges	245	246
Villers Buzon	257	266

ANNEXE : LES ELUS DU SYBERT

CCALL	
Titulaires	Suppléants
M. Pierre MAIRE M. Patrick RONOT	<i>Mme Chantal GUET-GUILLAUME</i> <i>Mme Catherine LABBEZ</i>

CCCQ	
Titulaires	Suppléants
M. Gabriel LAITHIER M. Bruno LARESCHE Mme Maryvonne RAGOT	<i>M. Jean LAPORTE</i> <i>M. Alain BASTAERT</i> <i>M. Jacques BREUIL</i>

CCPO	
Titulaires	Suppléants
M. Daniel CUINET M. Philippe GUGLIEMETTI M. Jean MAREUGE M. Jacques MONIOTTE	<i>M. Frédéric BONNEFOI</i> <i>M. Philippe BOUQUET</i> <i>M. Pierre BRUCHON</i> <i>M. Marcel BILLAMBOZ</i>

CCRO	
Titulaires	Suppléants
M. Roland MORALES M. Gilles PINASSAUD	<i>M. Valéry VANLANDE</i> <i>M. Dominique DUCRET</i>

CCVA	
Titulaires	Suppléants
M. Charles PIQUARD M. René POISOT M. Jean-François STRAUB	<i>M. Jean-Louis JEANNIN</i> <i>M. Alain JACQUEMAIN</i> <i>M. Alain MOUSTACHE</i>

CCVDB	
Titulaires	Suppléants
Mme Sylvie DELORME M. Marc-Albert BOUCON M. Gérard VAN HELLE	<i>M. Yves GUIDAT</i> <i>Mme Marie-Claude THIEBAUT</i> <i>Mme Jacqueline CAVATZ</i>

CCVSV	
Titulaires	Suppléants
M. Didier AUBRY M. Marc DUPONT M. André HAEGELIN	<i>M. Pascal ROUTHIER</i> <i>M. Christophe LEMONIER</i> <i>M. André PHARISAT</i>

CAGB	
Titulaires	Suppléants
M. Eric ALAUZET	<i>Mme Béatrice RONZI</i>
Mme Gisèle ARDIET	<i>M. Jean-Pierre VAGNE</i>
Mme Catherine THIEBAUT	<i>M. Jean-Jacques DEMONET</i>
Mme Sylvaine BARASSI	<i>M. Alain BLESSEMAILLE</i>
M. André BAVEREL	<i>Mme Patricia PELTIER</i>
M. Jean-Marc BOUSSET	<i>M. Bernard MADOUX</i>
Mme Zahira YASSIR-COUVAL	<i>M. Abdel GHEZALI</i>
M. Jacques CANAL	<i>M. Philippe NOROY</i>
Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA	<i>M. Jean-Claude ROY</i>
M. Benoît CYPRIANI	<i>M. Emmanuel DUMONT</i>
Mme Michèle DE WILDE	<i>M. Jean-Noël BESANCON</i>
Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN	<i>M. Philippe GONON</i>
Mme Françoise FELLMANN	<i>M. Michel LOYAT</i>
M. Jean-Louis FOUSSERET	<i>Mme Marie-Noëlle SCHOELLER</i>
Mme Françoise GALLIOU	<i>Mme Edith PROD'HOMME</i>
M. Jean-Pierre GOVIGNAUX	<i>Mme Sylvie JEANNIN</i>
M. Philippe GUILLAUME	<i>M. Denis GALLET</i>
M. Thomas JAVAUX	<i>M. Christophe CURTY</i>
Mme Martine JEANNIN	<i>M. Jean-Marie GIRERD</i>
M. Denis JOLY	<i>M. Marcel FELT</i>
M. Joël JOSSO	<i>M. Jacky LOUISON</i>
Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE	<i>M. André AVIS</i>
M. Dominique GRUBERT	<i>M. Marcel COTTINY</i>
M. Michel LETHIER	<i>Mme Wilma SINA-AUCANT</i>
M. Jean-Sébastien LEUBA	<i>Mme Corinne TISSIER</i>
M. Christophe LIME	<i>Mme Nicole WEINMAN</i>
M. Jean-Michel MAY	<i>M. Robert LEMAIRE</i>
Mme Annie MENETRIER	<i>M. Franck MONNEUR</i>
M. Michel OMOURI	<i>M. Pascal BONNET</i>
M. Claude OYTANA	<i>Mme Catherine BARTHELET</i>
M. Jean PIQUARD	<i>M. Jacques CURTY</i>
M. Robert POURCELOT	<i>M. Michel CARTERON</i>
Mme Françoise PRESSE	<i>Mme Danièle POISSENOT</i>
M. Jean-Pierre PROST	<i>M. Frédéric MONIOTTE</i>
M. Patrick RACINE	<i>M. Fabrice TAILLARD</i>
M. Jean ROSSELOT	<i>Mme Catherine GELIN</i>
Mme Joëlle SCHIRRER	<i>Mme Hayatte AKODAD</i>
M. Philippe SIMONIN	<i>Mme Séverine MONLLOR</i>
M. Jean-Pierre TAILLARD	<i>M. Bertrand ASTRIC</i>
M. Gérard VALLET	<i>M. Michel CAYUELA</i>
M. Alain VIENNET	<i>M. Daniel ROLET</i>
Mme Brigitte VIONNET	<i>M. Philippe BELUCHE</i>
M. Claude VOIDEY	<i>M. Daniel PARIS</i>
M. Bernard VOUGNON	<i>Mme Françoise GILLET</i>
Mme Sylvie WANLIN	<i>M. Nicolas GUILLEMET</i>

ANNEXE : L'EXECUTIF DU SYBERT

Président : Eric ALAUZET

1^{er} Vice-président, en charge de la prévention : Alain VIENNET

2^{ème} Vice-président, en charge des ressourceries : Didier AUBRY

3^{ème} Vice-président, en charge des finances : Jean-Marc BOUSSET

4^{ème} Vice-présidente, en charge de la valorisation organique : Marie-Odile CRABBE-DIAWARA

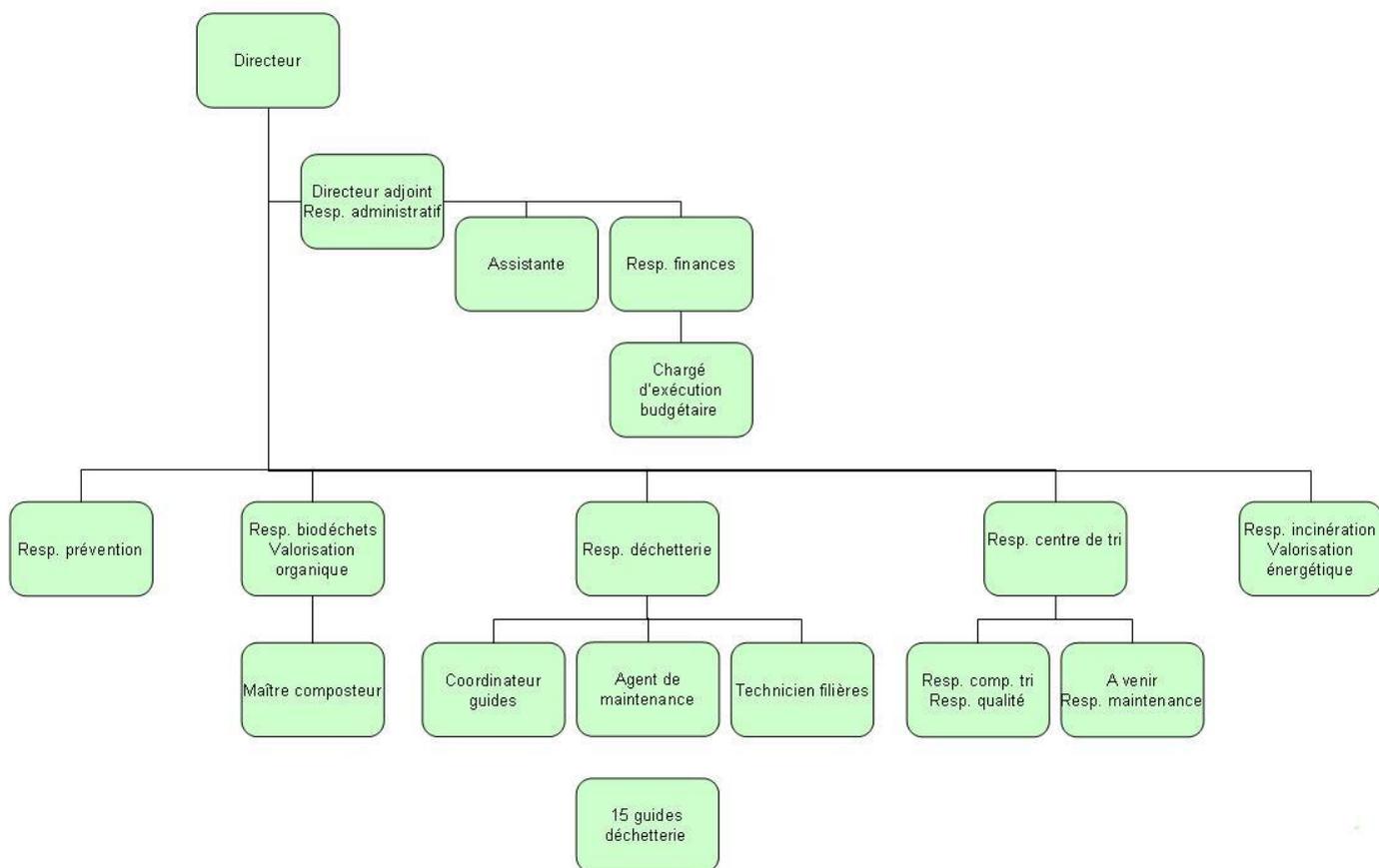
5^{ème} Vice-président, en charge du tri et de la valorisation matière : Christophe LIME

6^{ème} Vice-président, en charge des déchetteries : Thomas JAVAUX

7^{ème} Vice-président, en charge de la valorisation énergétique : Bruno LARESCHE

8^{ème} Vice-président, en charge des anciens sites de traitement : Jean-Pierre TAILLARD

ANNEXE : ORGANIGRAMME DES SERVICES DU SYBERT



Nota : le poste de responsable maintenance du centre de tri est créé mais pas pourvu fin 2011.

ANNEXE : TARIFS D'ACCUEIL DES PROFESSIONNELS EN DECHETTERIE

Matériau	Tarifs (€)
Inertes - inférieur ou égal à 20 m3 par mois - supérieur à 20 m3 par mois	18 € HT/m3 26 € HT/m3
Métaux	3 € HT/m3
Déchets verts	10 € HT/m3
Papiers Cartons	9 € HT/m3
Produits à éliminer en CET II - inférieur ou égal à 20 m3 par mois - supérieur à 20 m3 par mois	22 € HT/m3 32 € HT/m3
Huile végétale	1 € HT/litre
Bois	18 € HT/m3
Plastiques - inférieur ou égal à 20 m3 par mois - supérieur à 20 m3 par mois	19 € HT/m3 28 € HT/m3

ANNEXE : BILAN 2011 DES DECHETTERIES

BILAN GENERAL 2011		Amancey	Andiers Chatezeul e-Thise	Arc et S.	Bouclans	Byans	Devevey	Epeugney	Lavans- Quingey	Marchaux	Myons	Ornans	Prey	Placey	Roullans	Saint-Vit	Saône	Thoraise	Tilloyes Besançon	TOTAL	Points de collecte	TOTAL 2011	RAPPEL 2010	Evolution (%)
Particuliers (nb)		10 056	98 908	11 285	13 789	3 205	67 896	11 417	16 333	12 529	2 734	37 766	75 237	32 108	17 687	36 111	58 199	33 137	142 337	680 674	9 128	689 802	639 210	+ 7,9
Entreprises (nb)		113	3620	93	56	3	389	81	242	34	1	753	1539	189	56	317	659	255	6 028	14 428	0	14 428	9 028	+ 59,8
Communes (nb)		23	148	57	1325	2	98	34	22	5	2	225	244	61	24	106	28	198	1	2 603	0	2 603	981	+ 65,3
TOTAL VISITES		10 192	10 2676	11 415	15 150	3 210	68 383	11 532	16 597	12 568	2 737	38 744	77 020	32 358	17 747	36 534	58 886	33 590	148 366	697 705	9 128	706 833	649 219	+ 8,8
Encombrants (stockage ND)	Bennes (nb)	77	605	62	84	21	290	71	98	65	10	214	318	219	85	202	297	183	571	3 472	87	3 559	3924	
	Quantité (t)	252	2 289	196	302	69	930	260	328	244	48	844	1 208	786	332	674	1 137	623	2 958	13 478	357	13 835	14089	- 1,8
Plastique	Bennes (nb)	7	44	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	22	0	0	31	110	0	110	0	/
	Quantité (t)	7	44	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	24	0	0	41	123	0	123	0	/
Bois	Bennes (nb)	42	448	37	45	17	153	39	52	34	9	135	204	116	55	153	160	113	447	2 259	0	2 259	2053	
	Quantité (t)	120	1 245	94	135	41	407	125	139	102	22	373	592	328	170	414	479	312	1343	6 440	0	6 440	6121	+ 5,2
Papier, carton	Bennes (nb)	26	294	29	31	7	121	25	53	15	8	83	183	80	35	94	119	88	267	1 558	1	1 559	1368	
	Quantité (t)	29	310	36	32	12	152	37	72	18	15	91	211	84	43	92	136	99	393	1 862	1	1 863	1806	+ 3,2
Ferraille	Bennes (nb)	20	165	17	28	4	52	17	28	12	3	60	71	46	26	51	76	47	186	909	13	922	943	
	Quantité (t)	48	358	37	55	9	116	41	70	29	10	135	176	120	57	124	169	115	439	2 110	16	2 126	2433	- 12,6
Gravats, inertes	Bennes (nb)	12	152	20	31	5	93	23	28	31	2	62	105	82	37	96	84	81	142	1 086	0	1 086	1018	
	Quantité (t)	110	1 256	148	281	47	830	214	239	316	14	553	1 013	697	340	831	811	724	1 125	9 549	0	9 549	9507	+ 0,4
Déchets verts	Bennes (nb)	11	653	81	36	21	400	90	79	77	8	195	616	351	29	75	463	297	478	3 960	113	4 073	4532	
	Quantité (t)	100	1 995	257	328	68	1 326	287	315	244	40	629	1 659	1 074	515	847	1 452	988	1 421	13 523	433	13 956	14 680	- 4,8
	GEMHF (t)	12	92	7	4	0	29	5	11	6	0	31	44	25	8	21	24	13	108	442	0	442	541	
	GEMF (t)	8	59	4	6	1	22	5	8	4	0	21	28	19	7	17	25	13	67	314	0	314	248	
DEEE	Ecrans (t)	7	81	6	9	2	29	5	11	5	0	20	39	21	10	28	29	13	108	423	0	423	386	
	PAM (t)	10	90	8	10	2	31	7	14	7	0	21	51	23	11	27	34	22	109	477	0	477	435	
	Quantité (t)	37	321	26	28	5	111	22	45	22	0	93	163	87	36	93	112	61	392	1 656	0	1 656	1609	+ 2,9
Déchets toxiques	Peintures (t)	3	38	3	4	1	14	5	6	5	0	13	20	11	2	14	15	11	43	211	0	211	172	
	Aérosols (t)	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	0	1	1	1	10	0	10	4	
	Phyto (t)	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	1	1	1	1	11	0	11	6	
	Comburant (t)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Solvants (t)	1	8	1	1	0	1	1	2	1	0	2	3	2	1	3	4	1	4	36	0	36	30	
	Acides (t)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	
	Bases (t)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	3	5	0	5	0	
	Filtres auto(t)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Mercurie (t)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Gaz/ext (t)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Huile de friture	Quantité (t)	0	3	0	0	0	2	0	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	5	21	0	21	21	/
Huile de vidange	Quantité (t)	1	9	1	3	0	4	1	3	3	0	6	3	4	2	7	5	5	7	62	0	62	68	- 8,8
Pneus	Quantité (t)	8	71	3	6	2	8	10	6	8	2	21	17	15	12	15	17	14	147	380	0	380	191	+ 98,9
Piles	Quantité (t)	1	2	0	1	0	2	1	1	1	1	1	3	1	1	2	2	2	4	24	0	24	20	+ 20,0
Batteries	Quantité (t)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	0	0	0	0	0	1	17	26	26	27	- 3,7
Réemploi	Quantité (t)	1	123	3	0	1	11	3	3	0	0	50	54	7	1	29	20	26	117	450	0	450	324	+ 38,9
Lampes, néons	Quantité (t)	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	6	0	6	5	+ 20,0
TOTAL déchets	Quantité (t)	719	8 077	808	1 177	254	3 916	1 007	1 230	993	154	2 814	5 137	3 219	1 525	3 171	4 362	2 963	8 463	49 990	805	50 795	51 100	- 0,6

ANNEXE : LE TRI DES COLLECTES SELECTIVES PAR MATERIAUX ET COMMUNAUTE ADHERENTE EN 2011

Le tableau ci-dessous indique les tonnages collectés en 2011.

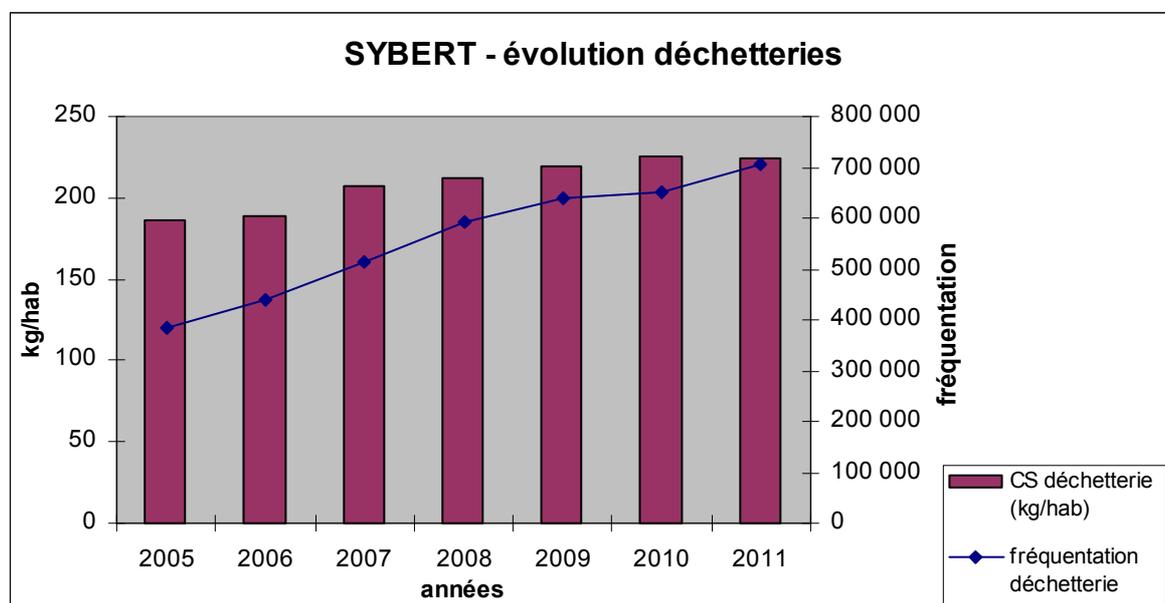
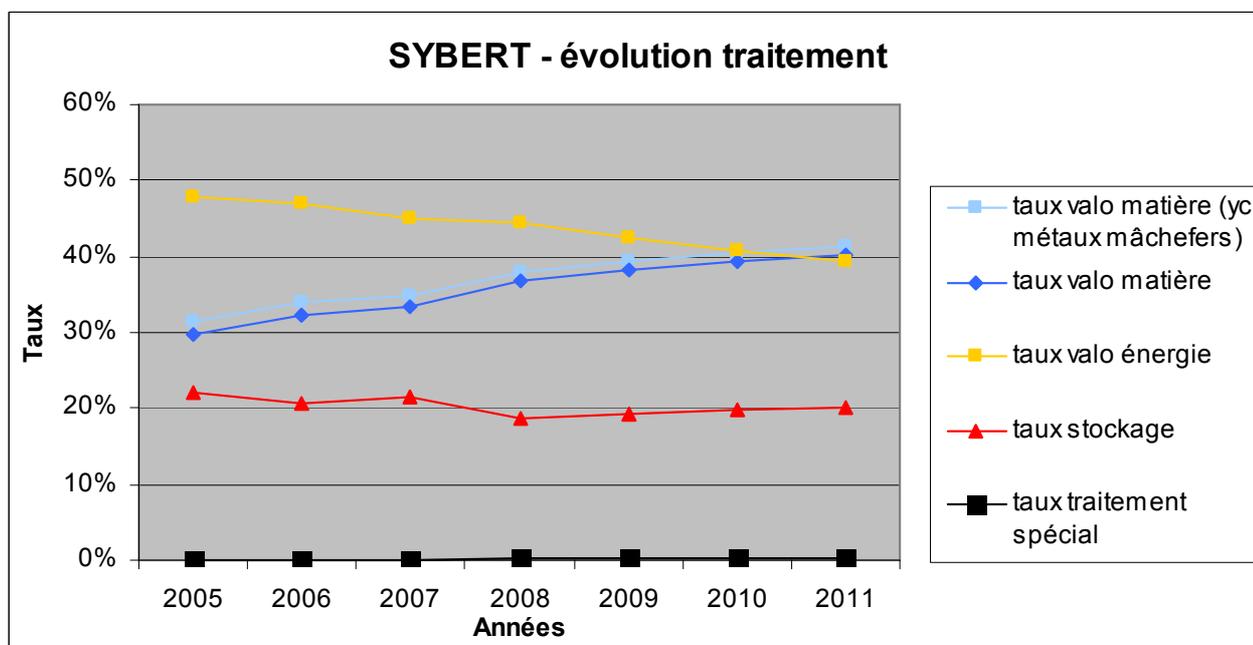
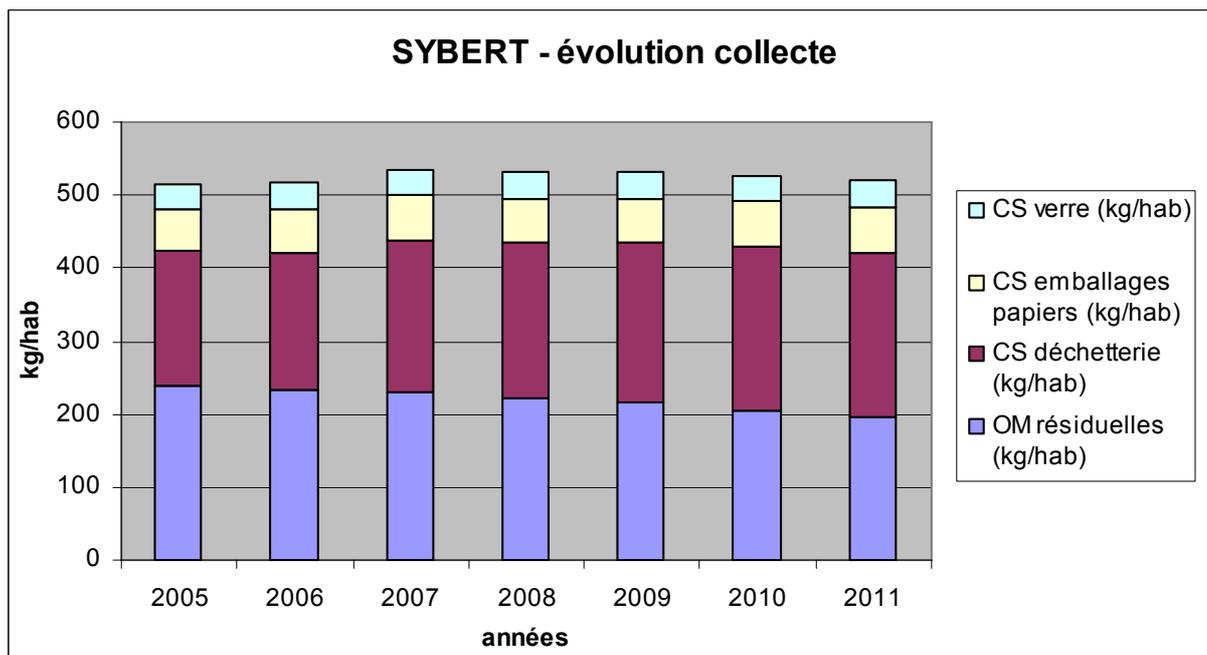
2011 (tonnes)	Verre	Papiers		Cartons			Plastiques			Métaux	Refus de tri	Freinte	Total (hors verre)	
		1.11	GM	total	EMR	ELA	total	PET	PEHD					total
CAGB	5 962,00	5 055,97	1 424,05	6 480,02	1 889,46	145,32	2 034,78	371,00	222,56	593,56	204,71	1 408,33	446,69	11 168,09
CCALL	194,84	64,78	17,48	82,26	50,56	3,80	54,37	8,37	4,63	13,00	10,67	15,31	7,31	182,92
CCCQ	461,72	(*) 240,56	19,69	260,25	96,36	11,27	107,63	28,51	17,63	46,14	26,95	37,21		478,18
CCPO	557,46	307,22	82,08	389,31	133,02	10,27	143,29	25,19	15,58	40,77	27,75	66,27	25,81	693,20
CCRO	186,44	125,54	28,71	154,25	48,25	5,35	53,60	12,62	7,16	19,78	12,39	32,13	11,29	283,44
CCVA	325,93	211,23	35,91	247,14	79,94	8,27	88,21	21,78	9,76	31,55	19,41	57,89	18,51	462,70
CCVDB	314,32	173,54	38,93	212,47	69,77	6,67	76,44	17,07	10,46	27,53	14,51	38,47	15,38	384,80
CCVSV	484,51	289,03	60,13	349,17	136,16	10,68	146,84	32,91	17,65	50,56	31,55	117,40	28,98	724,50
Total	8 487,22	6 467,88	1 706,99	8 174,87	2 503,51	201,63	2 705,14	517,46	305,42	822,89	347,95	1 773,01	553,97	14 377,83

(*) : en intégrant 240,56 tonnes de journaux magazines collectés par l'association TRI mais non traités par le SYBERT.

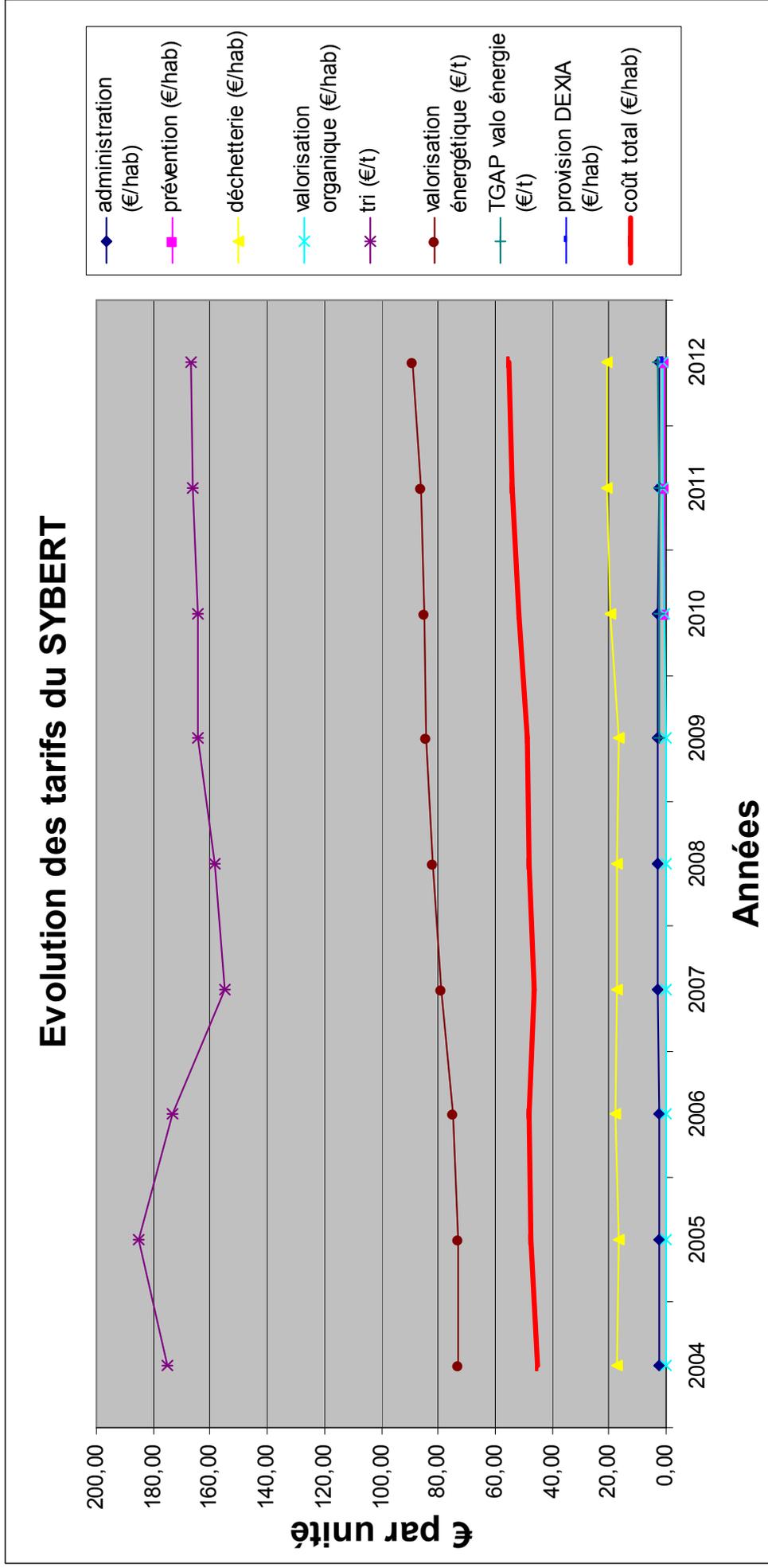
Le tableau ci-dessous indique l'évolution des tonnages 2011 par rapport aux tonnages 2010.

2010/2011	Verre	Papiers		Cartons			Plastiques			Métaux	Refus de tri	Freinte	Total (hors verre)	
		1.11	GM	total	EMR	ELA	total	PET	PEHD					total
CAGB	7,71%	-7,21%	97,53%	5,03%	-9,71%	-9,11%	-9,67%	-11,88%	-6,40%	-9,90%	37,87%	-21,62%	-	1,28%
CCALL	10,43%	-8,51%	57,07%	0,39%	-0,07%	-14,31%	-1,22%	-12,63%	-12,56%	-12,60%	-5,46%	-0,85%	-	2,43%
CCCQ	12,50%	10,60%	44,46%	12,59%	1,86%	-1,49%	1,50%	5,16%	11,44%	7,48%	4,78%	1,11%	-	8,03%
CCPO	14,09%	-1,13%	27,18%	3,74%	-19,65%	2,68%	-18,38%	-12,34%	-15,76%	-13,68%	15,88%	-2,54%	-	0,46%
CCRO	4,54%	-0,86%	76,68%	7,96%	-16,75%	16,05%	-14,34%	8,14%	-4,02%	3,40%	38,59%	-22,28%	-	3,12%
CCVA	16,16%	-1,28%	58,62%	4,45%	-18,27%	-15,16%	-17,99%	-2,54%	-18,90%	-8,27%	8,06%	33,49%	-	5,19%
CCVDB	4,89%	-4,30%	192,93%	9,17%	-4,18%	46,22%	-1,21%	11,88%	3,62%	8,59%	55,04%	5,20%	-	12,10%
CCVSV	12,39%	-13,73%	116,62%	-3,76%	-5,59%	-12,46%	-6,13%	-12,21%	-15,82%	-13,51%	12,19%	12,40%	-	2,01%
Total	8,81%	-6,33%	91,76%	4,87%	-9,83%	-7,03%	-9,62%	-9,73%	-6,87%	-8,68%	27,07%	-17,25%	-	1,93%

ANNEXE : LES TENDANCES EN MATIERE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT



ANNEXE : EVOLUTIONS DES TARIFS



ANNEXE : TARIFS 2012

Compostage individuel (pour les ménages)

- Composteur bois (300 et 600 l) : 15 €
- Composteur plastiques (400 l) : 20 €
- Bio-seau : 2 €
- Lombricomposteur : 30 € (avec retour possible et remboursement au cours de 6 premiers mois)

Compostage collectif (pour les ménages en collectifs)

- 6 < logements < 25 : 100 €
- 26 < logements < 50 : 200 €
- 51 < logements : 300 €

Ce tarif comprend :

- la fourniture de composteurs en nombre et taille adaptés aux besoins de l'immeuble,
- l'équipement en bioseaux des foyers volontaires (demandés au cours de l'année),
- la fourniture en petit matériel (fourche, griffe...),
- des supports de communication (guide, affiches...),
- l'accompagnement à la mise en place et le suivi durant un an.

Déchetterie (pour les non-ménages)

Matériaux	Tarif	Maximum par jour
Inertes, gravats < 20 m3 par mois > 20 m3 par mois	19,00 € HT / m3 27,00 € HT / m3	1 m3
Métaux	3,00 € HT / m3	5 m3
Déchets verts	11,00 € HT / m3	5m3
Cartons, papiers, journaux, magazines	10,00 € HT / m3	5 m3
Encombrants en centre de stockage (ex classe 2) < 20 m3 par mois > 20 m3 par mois	23,00 € HT / m3 33,00 € HT / m3	5 m3
Huile végétale (de friture)	1,00 € HT / litre	50 litres
Bois	19,00 € HT / m3	5 m3
Plastique < 20 m3 par mois > 20 m3 par mois	20,00 € HT / m3 29,00 € HT / m3	5 m3

Rappels :

- apports gratuits pour les ménages du SYBERT.
- apports gratuits pour les communes et communautés du territoire, dans la limite des quantités maximums autorisés aux professionnels, payants au-delà.
- apports gratuits pour les communautés organisant un ramassage en porte à porte des encombrants, à la condition de prévenir 48 h avant.

Incinération (pour les non-ménages)

Pour les déchets d'activités professionnelles :

- < 600 kg : 60 €HT (forfait),
- > 600 kg : 95 €HT/t + 3,20 €/t TGAP,
- apports nécessitant une présence : majoration de 100 €.

Contributions (appelées aux adhérents)

Administration générale : 2,36 € HT par habitant.

Prévention : 0,67 € HT par habitant.

Valorisation matière organique : 1,43 € HT par habitant.

Déchetteries ressourceries : 20,70 € HT par habitant.

Provision pour risque emprunt DEXIA (incinération) : 0,97 € HT par habitant.

Tri des collectes sélectives :

- journaux et emballages en mélange en bac : 167 €HT/t,
- emballages en bac : 250,00 €HT/t puis 292,00 €HT/t (à la mise en service du centre de tri),
- caractérisations : 100 €HT/caractérisation,
- transport des refus de tri : 8 €HT/t à la mise en service du centre de tri,
- incinération des refus de tri : voir incinération.

Incinération avec valorisation énergétique :

- 88,80 €/tonne + 3,20 €/tonne de TGAP jusqu'au 30 juin 2012,
- 94,50 €/tonne + 3,20 €/tonne de TGAP à partir du 1er juillet 2012.